

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Direction générale des ressources humaines

Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)

&

**Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement
dans les établissements privés du second degré sous contrat (CAFEP)**

Section : ARTS APPLIQUÉS

Option design

Option métiers d'arts

Concours externe

Session 2012

Rapport du jury présenté par Monsieur Olivier DUVAL
Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional
Président du jury

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Les rapports de jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

Sommaire du rapport

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Composition du jury	3
Nature & définition des épreuves	4
Bilan statistique de la session	7
Présentation générale des résultats	8
Épreuves d'admissibilité	13
- Épreuve de synthèse	14
Définition & compte rendu de l'épreuve	
- Épreuve de culture design	17
Définition & compte rendu de l'épreuve	
Épreuves d'admission	21
- Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat	22
Définition & compte rendu de l'épreuve	
- Epreuve sur dossier comportant deux parties	28
Définition & compte rendu de l'épreuve	
Annexes	38
- Définition de la compétence professionnelle : « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »	39
- Spécialités métiers d'art offertes au concours et formations correspondantes	40

COMPOSITION DU JURY

Présidence

M. Olivier DUVAL IA-IPR Académie de Paris

Vice-présidence

Mme Isabelle BASQUIN IA-IPR Académie de Versailles

Mme Gisèle COUPERT IA-IPR Académie de Créteil

Représentant du privé

M. Georges NAWROCKI Professeur certifié Académie de Paris

Correcteurs

M. Gérard ALT Professeur agrégé Académie de Montpellier

M. Xavier ANTINI Professeur certifié Académie de Paris

M. Gérald BARCELO Personnel de direction Académie de Paris

Mme Emmanuelle BARDET Professeur certifié Académie de Paris

Mme Anne BARROIS Professeur agrégé Académie de Paris

M. Olivier BIZERAY Professeur agrégé Académie de Paris

M. Vincent CORNU Personnel de direction Académie de Versailles

Mme Emmanuelle DELOMOSNE Professeur certifié Académie d'Aix-Marseille

Mme Mariette DUPONT Personnel de direction Académie de Paris

M. Eric DURIF-VARAMBON Professeur agrégé Académie de Lyon

M. Serge FARNER Professeur certifié Académie de Limoges

Mme Sophie FETRO Professeur agrégé Académie d'Orléans-Tours

Mme Mireille FONTY Professeur agrégé Académie de Bordeaux

Mme Pascale GOUYSSSE Professeur certifié Académie de Rennes

M. Bruno JACQUEMET Professeur agrégé Académie de Nancy-Metz

Mme Caroline LAFFITTE Professeur agrégé Académie de Paris

Mme Anne LEHOVETSKI Professeur certifié Académie d'Amiens

Mme Catherine LETALLEC Professeur certifié Académie de Montpellier

Mme Béatrice LEROUX Professeur certifié Académie de Caen

M. François PATURANGE Professeur certifié Académie de Paris

Mme Virginie RAPIAT Professeur certifié Académie de Dijon

Mme Cécile RIALLAND Professeur agrégé Académie de Lyon

M. Philippe RICHARD Professeur agrégé Académie de Rennes

M. Laurent RIEB Professeur certifié Académie de Créteil

M. Julien SOUBEYRAN Professeur agrégé Académie de Paris

M. Stéphane SOULARUE Professeur agrégé Académie de Paris

NATURE DES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET

Section arts appliqués

Les épreuves du concours externe du CAPET section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, modifié par l'arrêté du 27 février 2012.

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
Épreuves d'admissibilité :		
1. Épreuve de synthèse	5 h	3
2. Épreuve de culture design	5 h	3
Épreuves d'admission :		
1. Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat :	6 h	3
<i>travaux pratiques</i>	4 h	
<i>préparation</i>	1 h	
<i>exposé</i>	30 minutes	
<i>entretien</i>	30 minutes	
2. Épreuve sur dossier comportant deux parties :	2 h 30	3
<i>préparation</i>	1 h 30	
<i>présentations et entretiens avec le jury</i>	1 h	
<u>Première partie</u>		
Soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans l'un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien avec le jury		
<i>présentation</i>	20 minutes	
<i>entretien avec le jury</i>	20 minutes	
<u>Deuxième partie</u>		
Interrogation portant sur la compétence : « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »		
<i>présentation</i>	10 minutes	
<i>entretien avec le jury</i>	10 minutes	

Rappel des dispositions réglementaires des articles 15 et 16 de l'arrêté du 28 décembre 2009

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire.

Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire. Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

DÉFINITION DES ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET

Section arts appliqués

Des compléments d'information sur la nature et les programmes des épreuves font l'objet, en tant que de besoin, de notes publiées au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale.

Les épreuves du CAPET externe section arts appliqués ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe du CAPLP dans la section correspondante.

A. — Épreuves d'admissibilité

1° Épreuve de synthèse :

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

2° Épreuve de culture design :

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Au titre de la même session, le sujet de chacune des épreuves d'admissibilité peut être commun avec celui des épreuves d'admissibilité du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel dans la section correspondante.

B. — Épreuves d'admission

1° Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat :

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 3.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans le cadre des programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2° Épreuve sur dossier comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée totale de l'épreuve : une heure ; coefficient 3).

Première partie : soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).

L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.

Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation de conception rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée.

En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie : interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes ; entretien avec le jury : dix minutes).

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

BILAN STATISTIQUE DE LA SESSION 2012

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

	Admissibilité					Admission				Nombre de postes offerts
	inscrits	nombre de candidats non éliminés* % inscrits		admissibles % non éliminés		nombre de candidats non éliminés* % admissibles		admis % postes		
option Design										
CAPET Externe	142	55	38,73 %	19	34,54 %	19	100%	8	100 %	8
CAFEP-CAPET	38	19	50%	7	36,84 %	7	100%	2	100 %	2
option Métiers d'art										
CAPET Externe	50	10	20%	4	40%	3	75%	2	50%	4
CAFEP-CAPET	13	1	07,69 %	0	0%	0	0%	0	0%	2

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Moyennes générales obtenues par les candidats*

	Moyennes générales portant sur le total des épreuves					
	d'admissibilité		d'admission		du concours	
	candidats non éliminés	candidats admissibles	candidats non éliminés	candidats admis	candidats non éliminés	candidats admis
option Design						
CAPET Externe	07,83	07,99	09,64	13,15	10,45	12,64
CAFEP-CAPET	08,65	10,26	08,33	10,00	08,35	11,75
option Métiers d'art						
CAPET Externe	06,72	08,20	15,66	20,00	13,33	16,31
CAFEP-CAPET	02,50	-	-	-	-	-

* Notes moyennes exprimées sur 20 points

Ecarts entre les notes moyennes* obtenues par les candidats admissibles et les admis aux concours

	Notes moyennes obtenues par les candidats			
	admissibles		admis	
	premier admissible	dernier admissible	premier admis	dernier admis
option Design				
CAPET Externe	13,25	09,00	14,75	10,63
CAFEP-CAPET	16,00	09,50	12,25	11,25
option Métiers d'art				
CAPET Externe	14	07,75	17,00	15,63
CAFEP-CAPET	-	-	-	-

* Notes moyennes exprimées sur 20 points

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES RÉSULTATS DE LA SESSION 2012

Avant propos

Les concours externe du CAPET section arts appliqués et du CAFEP-CAPET correspondant ont pour finalité de recruter les futurs enseignants qui interviendront dans les formations de la voie technologique des arts appliqués sur les niveaux pré-bac et post-bac des lycées : classes du second cycle des lycées menant au Baccalauréat STD2A, classes post bac de mise à niveau en arts appliqués, sections de technicien supérieur des arts appliqués (BTS Design) et spécialités du diplôme des métiers d'art (DMA).

Les informations, remarques et recommandations relatives à la session 2012 du concours externe du CAPET section arts appliqués option Design et option Métiers d'art sont présentées dans ce rapport de jury : les données statistiques, les références des textes officiels et les compte rendus des épreuves d'admissibilité et d'admission doivent permettre aux candidats d'en mesurer les attentes et le niveau d'exigence.

Mise en garde

Même si cela semble compris par la majorité des candidats, l'organisation du concours pour cette session a montré une nouvelle fois la confusion chez certains d'entre eux dans la perception qu'ils semblent avoir des enseignements spécifiques correspondant aux deux options de ce concours.

Il faut donc rappeler aux futurs candidats toute l'importance du choix de l'option au moment de l'inscription :

- l'option Design vise le recrutement de professeurs certifiés d'arts appliqués ayant vocation à dispenser les enseignements artistiques et technologiques aux niveaux IV et III ;
- l'option Métiers d'art vise exclusivement le recrutement de professeurs certifiés des métiers d'art ayant vocation à dispenser les enseignements professionnels, théoriques et pratiques, au sein des ateliers – selon leur spécialité – dans les formations conduisant au diplôme des métiers d'art.

(Cf. annexe 2, page 40 : *spécialités métiers d'art offertes au concours et formations correspondantes*).

Les candidats de l'option Métiers d'art doivent donc opter, au moment de leur inscription, pour le choix d'une des spécialités du Diplôme des métiers d'art parmi celles existantes.

Ce choix n'est pas sans conséquence et il convient à minima que les candidats s'assurent, avant de s'inscrire, qu'ils disposent pleinement des compétences professionnelles requises pour se présenter dans la spécialité choisie.

Postes offerts aux concours

Le nombre de postes offerts au concours du CAPET externe au titre de la session 2012 est le double de celui de la session 2011. Tous les postes ont été pourvus sur l'option Design du concours externe, mais la moitié uniquement pour l'option métiers d'art du même concours, faute de candidats suffisamment préparés.

Les résultats pour le CAFEP-CAPET correspondant sont plus nuancés, voire hétérogènes.

Si les deux postes de l'option Design ont été aisément pourvus, il n'en va pas de même pour l'option Métiers d'art où aucun poste n'a trouvé cette année de candidat à la hauteur de l'enjeu.

Un seul candidat fut d'ailleurs admissible sur cette option du concours.

Les candidats inscrits et les présents

Si par rapport à 2011, le nombre brut de candidats inscrits aux concours est un peu plus élevé (267 exactement pour cette nouvelle session par rapport aux 248 inscrits de la session précédente), on note encore une fois une très forte déperdition de candidats entre le moment de l'inscription aux concours et la présence aux deux épreuves d'admissibilité : par exemple, sur 153 inscrits au CAPET externe option Design, seulement 57 candidats se sont présentés aux épreuves d'admissibilité, c'est-à-dire à peine plus de 37 % de l'effectif théorique de départ.

L'érosion est encore plus sensible en Métiers d'art puisqu'on note une déperdition de 80 % de l'effectif entre les inscrits au concours au nombre de 65, et ceux présents aux épreuves d'admissibilité qui n'étaient que 10.

Concernant le CAFEP-CAPET correspondant, sur 44 inscrits à l'option Design, 20 candidats se sont présentés, ce qui correspond à un peu moins de 50 % de l'effectif initial. Par contre, un seul candidat s'est présenté aux épreuves d'admissibilité pour l'option Métiers d'art sur les 15 inscrits du départ.

Origines académiques des candidats

Les candidats sont originaires de l'ensemble des académies du territoire national avec une représentativité toujours très forte des trois académies d'Ile-de-France pour les deux options du concours (plus du quart des inscrits et près de 40 % des présents) et, pour le reste, une représentation assez marquée des académies de Lille, Lyon, Nice, Strasbourg et Toulouse.

Part de la représentation féminine

Les femmes qui se présentent aux concours sont très largement majoritaires : elles représentent à elles seules près de 70 % des candidats présents aux épreuves d'admissibilité des deux options des concours.

Ce constat est accentué par un taux de réussite écrasant. Elles représentent en effet, pour chaque option du concours dans ces différentes formes, 80 % des admissibles et 100 % des lauréats, donc lauréates.

L'âge des candidats

Les candidats présents aux épreuves d'admissibilité ont entre 23 et 55 ans et plus de 85 % d'entre eux ont moins de 40 ans. On constate également que les plus jeunes réussissent mieux que leurs aînés puisqu'ils représentent plus de 60% des admissibles et 75 % des lauréates du concours ont moins 35 ans.

Les diplômes

Les candidats présents aux épreuves d'admissibilités des concours du CAPET externe et du CAFEP correspondant justifient majoritairement de quatre types de titres et/ou diplômes requis à l'inscription :

- les titulaires du Master ou d'un diplôme équivalent de niveau I (plus de 36 % des présents)
- les diplômés à Bac + 5 (plus de 26 % des présents)
- les enseignants titulaires (près de 22 % des présents)
- les étudiants inscrits en Master 2 (un peu plus de 5 % des présents)

On note a fortiori une plus grande proportion de titulaires du Master ou de diplômes équivalents parmi les candidats déclarés admissibles.

Par contre, une très faible part de candidats présents aux épreuves d'admissibilité bénéficie des autres dispositions les autorisant à concourir :

- en qualité de fonctionnaire titulaire d'un autre corps de personnels enseignants ou d'éducation,
- en tant que maître contractuel du privé sous contrat,
- au titre de parent de trois enfants.

Les professions

Pour une très large majorité d'entre eux, les candidats au concours du CAPET section arts appliqués sont des agents non titulaires de l'État (contractuels ou vacataires du second degré, assistants d'éducation, maîtres délégués ou adjoints d'éducation de l'enseignement privé), ou des professeurs titulaires du CAPLP. Ils représentent plus de 70 % des présents aux épreuves d'admissibilité ou d'admission.

Les étudiants sont assez peu nombreux à cette session mais on les retrouve aux épreuves d'admission où ils représentent 20 % des présents aux épreuves.

Les autres candidats (professions libérales, cadres du privé, sans emploi) représentent une part non négligeable des présents aux épreuves puisqu'ils totalisent un peu plus de 15 % des candidats de l'admissibilité et un peu plus de 13 % des présents lors des épreuves d'admission.

Les prestations des candidats

Aux épreuves d'admissibilité

Depuis la session 2011, les épreuves d'admissibilité reposent sur le principe de sujets communs aux deux options du concours et aux deux types de concours : le CAPET et le CAPLP ainsi que le CAFEP correspondant.

Cette disposition réglementaire des concours n'est pas insignifiante. Elle résulte, en effet, d'une volonté affirmée de recruter des professeurs d'arts appliqués qui, dans leurs enseignements respectifs propres à leur spécialité, seront capables d'œuvrer ensemble à la réussite des élèves sur les bases d'une culture professionnelle et disciplinaire communes et de méthodes pédagogiques partagées.

Les résultats aux épreuves d'admissibilité de cette session sont nuancés selon l'option choisie au concours.

Les candidats qui obtiennent des résultats honorables à excellents sont paradoxalement moins nombreux sur l'option Design (les notes n'allant pas au-delà de 16/20) alors que l'effectif est plus important que pour l'option Métiers d'art (où elles vont jusqu'à 18/20). De manière concomitante, la part des candidats dont les résultats sont plus qu'insuffisants est plus présente dans l'option Design (une grande majorité de notes se situent en deçà de 4/20 quelque soit l'épreuve) que pour l'option Métiers d'art (une seule note en dessous de 3/20).

Cela reste néanmoins médiocre dans les deux cas, ce qu'illustrent de faibles moyennes générales aux deux épreuves pour les deux options du concours :

7,83 /20 pour l'option Design du CAPET externe et 6,72 /20 pour l'option Métiers d'art du même concours ;

8,65 /20 pour l'option Design du CAFEP-CAPET correspondant mais seulement 2,5 /20 pour l'option Métiers d'art.

Il faut néanmoins rappeler qu'un seul candidat s'est présenté aux épreuves, alors que deux postes étaient à pourvoir).

Un nombre non moins significatif de candidats obtient aux deux épreuves d'admissibilité des résultats qui présentent des écarts de notes importants. Pour un même candidat par exemple (qui plus est admissible), la réussite à l'épreuve de Culture design (15,5 /20) contraste parfois avec l'échec à l'épreuve de Synthèse (2,5 /20), ou inversement.

Sur ce point, il faut souligner l'aspect complémentaire de ces deux épreuves de l'admissibilité et la nécessité pour tous les candidats de s'y préparer avec la même exigence. Les compétences attendues du futur professeur d'arts appliqués supposent à la fois une connaissance approfondie et référencée de la discipline et une parfaite maîtrise de la démarche de projet tout comme des moyens d'expression et de communication appropriés.

A l'issue des délibérations de l'admissibilité, le jury a néanmoins laissé leur chance aux meilleurs candidats de poursuivre le concours et leur permettre de combler leur déficit lors des épreuves d'admission, ce qui s'est révélé profitable à certains d'entre eux.

Pour information, les spécialités des quatre candidats déclarés admissibles au CAPET externe option Métiers d'art sont les arts du bijou et du joyau, les arts du décor architectural - matériaux de synthèse, les arts graphiques et les arts de la mode et des textiles. Cependant, le quatrième candidat ne s'étant pas présenté aux épreuves, on ne peut que rappeler aux futurs candidats de l'option Métiers d'art de murir leur choix en amont de l'inscription au concours et de ne pas faire volte face au moment de se présenter aux épreuves.

Lors des épreuves d'admission

Dans les deux options du concours, les candidats déclarés admissibles sont convoqués aux deux épreuves d'admission qui donnent lieu chacune à une prestation orale suivie d'un entretien avec le jury :

1. Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

Il s'agit ici de la présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes d'arts appliqués de la voie technologique des lycées, en réponse à un sujet donné, spécifique à l'option choisie par le candidat.

Pour la réalisation de cette épreuve, le candidat dispose :

- d'un temps de travaux pratiques d'une durée de quatre heures lui permettant de construire la séquence autour d'une problématique clairement identifiée ainsi que le développement pédagogique d'une séance constitutive de la séquence.

- d'un temps d'une durée d'une heure pour la préparation de l'exposé qui précède l'entretien avec le jury.

Il va sans dire qu'une bonne gestion du temps de l'épreuve est indispensable autant dans sa préparation, sa soutenance que lors de l'entretien avec le jury.

2. Epreuve sur dossier comportant deux parties.

Première partie

Présentation d'un dossier réalisé par le candidat sur un questionnement personnel abordant un problème d'actualité de son choix et portant sur un des domaines du design ou des métiers d'art propre à sa spécialité. Cette réflexion nourrie le conduit à développer devant le jury les exploitations pédagogiques qui pourraient en être faites dans le cadre de l'enseignement technologique.

Deuxième partie

Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond ici à une question qui lui est préalablement posée par écrit et pour laquelle il dispose d'un temps de préparation et de ressources documentaires pour y répondre.

Le bilan des épreuves d'admission de la session montre un relatif nivellement des résultats obtenus par les candidats qui s'échelonnent entre 7 et 17/20 avec une grande majorité de notes autour de 10.

L'écart de notes est plus sensible sur l'option Métiers d'art car c'est là que les candidats obtiennent les meilleurs résultats aux épreuves d'admission et pour cause : deux candidates font un sans faute en obtenant la note de 20/20 aux deux épreuves !

La leçon est l'épreuve qui semble la plus touchée par l'hétérogénéité des résultats, en particulier dans l'option Design. Même si les moyennes générales sont tout juste inférieures à 10/20, les candidats qui obtiennent des résultats honorables ou excellents sont peu nombreux : à peine un tiers des présents obtient une note supérieure ou égale à 12/20 à cette épreuve.

Le jury témoigne ici de trop nombreuses prestations insuffisamment réfléchies et rarement organisées.

Il faut donc rappeler aux candidats tout l'intérêt d'être bien préparé à cette épreuve dont l'exercice consiste à faire la démonstration d'un dispositif pertinent, étayé par des choix didactiques et pédagogiques cohérents et clairement explicités. Le soin apporté à la clarté du propos est y primordial. Le temps de préparation de l'exposé doit être notamment consacré à la mise au point d'un plan structuré pour communiquer efficacement au jury le fruit de sa réflexion, dans le respect du temps imparti.

Concernant l'épreuve sur dossier, les prestations apparaissent globalement satisfaisantes, malgré les difficultés que certains candidats éprouvent dans la première partie pour articuler de manière cohérente l'étude proposée et son exploitation pédagogique. Ils font parfois preuve d'une méconnaissance des enjeux de la discipline, du public et des formations concernées. En revanche, on constate une préparation satisfaisante à la deuxième partie de l'épreuve axée sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable », qui se traduit par des résultats majoritairement honorables pour l'ensemble des candidats de l'admission.

Bilan global du concours

Malgré un constat général qui souligne à la fois la rareté de l'excellence (une seule candidate obtient une moyenne générale nettement supérieure à 16/20) et le nombre croissant de candidats qui ne maîtrisent pas le minimum d'un socle disciplinaire, la réussite des meilleurs candidats de cette session ne doit pas être écartée.

Les lauréats du concours obtiennent en effet des résultats satisfaisants comme le traduisent les moyennes générales des admis sur l'ensemble du concours :

- moyenne générale des candidates admises au CAPET externe option Design : 12,64 /20 ;
- moyenne générale des candidates admises au CAFET-CAPET correspondant : 11,75 /20 ;
- moyenne générale des candidates admises au CAPET externe option Métier d'art : 16,31 /20.

Hormis le résultat désastreux du CAFEP option Métiers d'art où aucun candidat n'a pu être retenu à l'issue des épreuves, les lauréats dans leur ensemble n'ont pas démerité du travail fourni pour se préparer convenablement aux épreuves d'un concours qui cherche encore sa vitesse de croisière.

Mention spéciale aux deux candidates - puisque que tous les lauréats du concours sont des femmes - de l'option Métiers d'art du CAPET externe de cette session et qui ont brillamment réussi un parcours sans faute tout au long des épreuves de ce concours difficile.

Pour plus de précision, les deux spécialités qu'elles ont présentées avec brio et professionnalisme aux membres du jury sont, d'une part, l'art des matériaux de synthèse appliqués au décor architectural et, d'autre part, les arts du bijou et du joyau. Mais leur réflexion est allée bien au-delà de ce périmètre circonscrit, ce qui en fait la saveur et la richesse de leur positionnement pédagogique. Qu'elles en soient ici remerciées, toutes les deux également.

Recommandations du jury pour les futurs candidats

Les rapports d'épreuves rassemblés dans les pages qui suivent donnent des informations et des conseils précieux et utiles à la préparation des futurs candidats aux concours du CAPET arts appliqués.

La lecture attentive de ces comptes rendus d'épreuve constitue un préalable indispensable pour se préparer à celles-ci dans les meilleures conditions. Des recommandations générales portent sur des invariants qui peuvent ici être rappelés.

Quelle que soit l'épreuve, il est indispensable au candidat de :

- prendre le temps de lire les documents du sujet proposés dans leur intégralité ;
- s'approprier la demande et en saisir les enjeux ;
- faire preuve de méthode dans son travail d'analyse, de recherche, de traduction, et de présentation ;
- savoir exploiter les croquis et les schémas lorsqu'ils constituent des moyens d'investigation explicites ;
- mettre en évidence les principes, notions et concepts qui sous-tendent l'analyse ou la démonstration ;
- nourrir le questionnement et les propositions de références culturelles appropriées, issues de la diversité des domaines du design ou des métiers d'art, et notamment dans leurs manifestations les plus contemporaines ;
- recourir à des principes d'organisation et de mise en page pour structurer efficacement les réponses ;
- gérer son temps et relire sa production une fois le travail terminé ;

Tout ceci afin d'éviter des analyses ou des propositions tronquées, des omissions, des redondances, des incohérences, et de corriger les erreurs de syntaxe, les termes impropres et les fautes d'orthographe au sein des copies et des planches produites.

En guise de conclusion

Une des caractéristiques de ce concours à deux options dont l'une représente plusieurs spécialités de métiers d'art, est d'être parfois source de complexité sur certains aspects organisationnels.

Si pour l'admissibilité, une convergence entre les options est permise par l'élaboration de sujets communs, en revanche lors de l'admission, des modalités d'organisation spécifiques s'imposent, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'épreuve de leçon et la constitution d'un jury à compétence spécifique en fonction des candidats qui sont déclarés admissibles aux épreuves d'admission.

Outre l'élaboration de sujets spécifiques aux différentes options et spécialités, la définition des épreuves exige, en particulier pour l'option métiers d'art, une implantation du concours sur un site disposant d'espaces et d'équipements adéquats.

L'ENSAAMA de la rue Olivier de Serres à Paris 15^{ème} est à ce titre un terrain privilégié qui donne toute satisfaction. Que son chef d'établissement et ses collaborateurs en soit ici sincèrement remerciés.

Indéniablement, le succès de l'organisation du concours repose en grande partie sur l'engagement et le dévouement de nombreux acteurs : gestionnaire du concours, chef de travaux, agents, surveillants et membres du jury. Qu'ils soient tous ici chaleureusement remerciés et félicités pour le remarquable travail accompli et leur précieuse contribution au bon déroulement des épreuves de ce concours et lors des délibérations successives.

Je veux en particulier adresser ma profonde gratitude et mes plus vifs remerciements :

- à chacun des membres du jury de ce concours pour l'implication professionnelle et la qualité de l'expertise disciplinaire,
- aux rapporteurs et rédacteurs des comptes rendus d'épreuves pour la pertinence de leurs commentaires et leurs conseils avisés qui aideront les futurs candidats à mieux se préparer,
- ainsi qu'à mes deux vice-présidentes pour leur rôle essentiel dans l'organisation et le succès de cette session du CAPET externe section arts appliqués option design et option métiers d'art ainsi que du CAFEP-CAPET correspondant.

Je souhaite à mon successeur tout le succès qu'il mérite et lui dit tous mes encouragements pour les sessions à venir.

Enfin, j'adresse aux heureux lauréats les félicitations de l'ensemble du jury, accompagnées de tous mes vœux de réussite dans l'exercice futur de leur métier de professeurs d'arts appliqués.

Olivier DUVAL
IA-IPR
Président du jury

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1. ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

2. ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN

Rappel

Les épreuves du concours externe du CAPET section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, modifié par l'arrêté du 27 février 2012.

Les candidats aux concours de l'enseignement privé subissent les mêmes épreuves que les candidats des concours correspondant de l'enseignement public.

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve est publié sur le site national Design & arts appliqués à l'adresse suivante :

<http://designetartsappliques.fr/>

COMPTE RENDU D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

Rapport coordonné et rédigé par Mme Béatrice LEROUX, assistée des membres de la commission : M. Olivier BIZERAY, M. Bruno JACQUEMET, Mme Anne LEHOVETSKI, Mme Virginie RAPIAT et M. Stéphane SOULARUE.

Spécificités de l'épreuve

Articulé autour d'un thème, le sujet de l'épreuve de synthèse propose une documentation iconographique dont l'étude approfondie doit permettre au candidat d'engager un processus de conception relevant de l'un des domaines du design ou des métiers d'art.

La réponse attendue doit donc s'inscrire dans un enchaînement organisé d'analyses, d'investigations, de recherches et d'hypothèses en relation avec le thème.

L'ensemble des recherches doit être présenté sous la forme d'un dossier de planches au format A3 paginées. Les moyens de communication doivent combiner avec équilibre les outils de l'expression écrite et graphique.

L'organisation du dossier doit distinguer deux phases articulées entre elles :

- l'analyse et l'investigation d'une part,
- le processus de conception d'autre part.

L'objectif étant de rendre compte, sous la forme d'études de cas, des spécificités des productions reproduites en documentation et proposées à l'étude dans le sujet, il convient d'en mener une analyse méthodique au regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées.

Il ne s'agit pas d'en rester à l'état d'un pur constat descriptif mais bien d'opérer des choix intentionnels, à partir de la confrontation et de l'exploitation de cette documentation, permettant d'en dégager des axes de recherche. Ce travail d'investigation doit se conclure par une synthèse visant à articuler l'analyse préalable et les hypothèses de recherches.

Lors de cette phase, le jury apprécie tout particulièrement la rigueur de la méthode d'analyse ainsi que la pertinence de l'exactitude des notions dégagées et des références convoquées.

L'évaluation vise à mesurer l'aptitude du candidat à s'interroger et à structurer une réflexion personnelle engagée sur le thème proposé.

Commentaires du jury

Il est expressément rappelé que le candidat ne peut faire l'économie d'une lecture approfondie du sujet : le thème proposé, les documents et leurs légendes, la formulation de la demande, ainsi que les critères d'évaluation sont autant de paramètres qui doivent guider son travail.

Cette épreuve ayant pour objectif de vérifier la méthodologie d'une démarche de projet singulière, il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de sa capacité à conduire une démarche de recherche à partir d'une analyse tentant de dégager les enjeux propres à la conception en arts appliqués, design et/ou métiers d'arts.

Dans le sujet proposé, deux temps distincts sont attendus :

Le premier temps consiste à interroger les documents sous des angles non seulement formels, fonctionnels et techniques mais aussi sociologiques, historiques et sémantiques. Une simple description ne constitue pas en soi une analyse, et si une mise en tension dialectique des documents est indispensable, seule une analyse faisant émerger des enjeux et des principes clairs permet d'envisager des recherches ouvertes et pertinentes.

La cohérence de la documentation et de la thématique doit permettre une approche simple et rapide de la demande, néanmoins, cette année encore, trop de candidats se sont cantonnés à ce premier niveau de lecture.

La notion de percement et son implication dans les arts appliqués devait, par le biais de l'analyse, pouvoir être questionnée pour fonder une démarche de recherche multidirectionnelle, singulière, et en résonance avec notre époque.

Les copies qui ont pris une forme dissertée au détriment des moyens graphiques spécifiques aux arts appliqués se sont pénalisées. Le jury s'interroge alors sur la capacité des candidats à répondre aux attentes de l'épreuve : « *des croquis annotés* » et « *de brefs commentaires justifiant les choix* ».

Le croquis ne doit pas être compris ici comme une simple illustration du texte mais un vecteur de sens et doit donc permettre d'expliquer les intentions du candidat. Le jury rappelle que la lisibilité, tant graphique que calligraphique ou textuelle est le premier niveau de lecture d'une copie. Cette épreuve a aussi pour objectif de vérifier les capacités du candidat à communiquer ses idées avec des moyens graphiques et/ou plastiques variés et appropriés.

La conduite d'une pensée fluide se doit d'être exprimée dans un ensemble graphique (croquis et commentaires) où la rencontre féconde des documents est indispensable : il n'est pas possible de se contenter d'une étude de cas successive et cloisonnée de la documentation proposée à l'étude.

Le jury déplore que, trop souvent, les candidats se livrent soit à une analyse plus intuitive et empirique que méthodique, soit utilisent des grilles de références inadaptées au sujet, au domaine, aux documents. Cela amène un manque de lecture singulière de ces derniers, avec beaucoup de banalités et de lieux communs.

Des références éclairantes doivent permettre de préciser et de faire avancer la pensée. Cependant, il ne s'agit pas d'étaler des connaissances inexploitées et ces références ne peuvent se substituer à l'analyse des documents demandée

Dans le deuxième temps, la demande n'est pas de finaliser un projet mais d'envisager des pistes de recherches variées, inscrites dans un ou plusieurs champs des arts appliqués à la production industrielle ou artisanale. Ces recherches doivent proposer des hypothèses de conception issues des principes dégagés dans l'analyse, en cohérence avec le thème « percement » retenu cette année.

La gestion du temps a pu poser problème aux candidats qui n'ont pas su trouver un équilibre entre les deux parties, souvent au détriment de la seconde.

Une étape de synthèse de l'analyse et d'appropriation des questionnements constitue la première phase de la recherche. Trop souvent, des propositions toutes faites se substituent à des recherches exploratoires qui questionneraient les aspects technologiques, sémantiques, comportementaux de façon ouverte. Les candidats doivent privilégier les moyens de communication témoignant d'une pensée en mouvement. Il ne s'agit en aucun cas de la présentation d'un projet abouti dont les aspects formels et technologiques seraient arrêtés.

L'essentiel des lacunes constatées dans les réponses des candidats porte sur la fragilité d'un socle disciplinaire et culturel, sur la faiblesse des maîtrises techniques et sur le manque d'investigation de la recherche. L'aisance graphique, si elle est un indiscutable pré-requis, ne peut pour autant masquer une démarche déficiente ou un manque de références.

Les candidats ayant réussi l'épreuve sont ceux qui de toute évidence connaissent les attendus et les finalités de celle-ci et s'y sont correctement préparés. Les meilleurs d'entre eux ont su rester au fait de l'actualité de la création contemporaine, élargissant leurs références à l'ensemble des domaines du design ou des métiers d'art, sans négliger leurs interactions.

Le jury a valorisé les candidats qui ont su articuler analyse et recherches avec fluidité et singularité.

Répartition des notes et moyennes obtenues par les candidats à l'épreuve de synthèse

	Fourchette des notes /20					Total des présents	Moyennes des	
	$0 \geq n < 4$	$4 \geq n < 8$	$8 \geq n < 12$	$12 \geq n < 16$	$16 \geq n \leq 20$		présents	admissibles
Option design								
CAPET Externe	12	20	14	11	0	57	07.41	11.18
CAFEP-CAPET	4	10	3	2	1	20	06.80	11.35
Option métiers d'art								
CAPET Externe	4	3	3	0	0	10	05.25	08.00
CAFEP-CAPET	2	0	0	0	0	1	02.00	-

ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve s'appuie sur un ou plusieurs documents visuels légendés et/ou sur une citation. Ces documents sont issus d'au moins un des champs du design (produit / espace / communication / mode et textile) et ne sont pas limités à une seule période de création.

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création, de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve est publié sur le site national Design & arts appliqués à l'adresse suivante :

<http://designetartsappliques.fr/>

COMPTE RENDU D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

Rapport coordonné et rédigé par Mme Pascale GOUYSSSE, assistée des membres de la commission : Mme Anne BARROIS, Mme Catherine LE TALLEC, Mme Cécile RIALLAND, M. Philippe RICHARD et M. Laurent RIEB.

Commentaires du jury

L'épreuve de Culture design de la session 2012 se caractérise par une grande hétérogénéité des copies, puisque les notes s'échelonnent de 01,5 à 18/20.

Un ensemble plutôt décevant, comme si l'absence de programme limitatif avait dispensé les candidats de préparer sérieusement cette épreuve, tant au niveau de la culture générale et du réinvestissement des connaissances, qu'au niveau de la méthodologie propre à la construction et à la communication par l'écrit d'une réflexion argumentée. De surcroît, le sujet ne semble pas avoir toujours été rigoureusement lu ni compris.

Ce présent rapport s'appuie donc sur les quatre **critères d'évaluation** dudit sujet, afin d'éclairer les attentes du jury.

1. Étendue et précision des références

Ce critère évalue l'aptitude à mobiliser ses connaissances de manière pertinente, pour les articuler à une réflexion construite.

En effet, pour donner corps aux propos, il est nécessaire de les mettre en relation avec des exemples personnels, puisés dans le champ des arts appliqués, mais aussi celui des arts plastiques, du cinéma, de la littérature et au delà (esthétique, théorie de l'art et du design, sociologie)...

Cependant, dans le cadre de l'épreuve, il ne suffit pas de jeter en pâture quelques noms, encore faut-il savoir correctement présenter et analyser les exemples choisis. Cela signifie qu'il faut les décrire, pointer et souligner des éléments précis, expliquer pourquoi et comment ils éclairent et précisent la pensée mise à jour.

Au-delà du choix et de la pertinence des références convoquées se pose donc la question de l'exploitation et de l'utilisation de celles-ci, trop souvent limitées à un rôle cosmétique, un zapping approximatif qui ne permet pas de faire progresser la réflexion. La succession en quelques lignes de plusieurs noms ne démontre pas une étendue du savoir, mais plutôt une incapacité à dépasser le simple catalogage stérile.

Des informations, notamment chronologiques accompagnant les quatre documents soumis à l'analyse doivent être prises en considération. On était en droit d'attendre plus de précision dans la contextualisation de ces objets d'étude, une meilleure connaissance et compréhension de la démarche de leurs concepteurs, une plus grande pertinence dans les rapprochements ou la confrontation avec d'autres exemples.

L'absence d'un programme défini, délimitant un champ de connaissances, a ainsi mis en évidence un manque de culture pour des candidats se destinant à l'enseignement des arts appliqués en lycée technique.

La fréquentation assidue des galeries et des musées, la lecture de périodiques permettant d'éclairer la création contemporaine, la connaissance d'auteurs incontournables, tels que Jean Baudrillard, Régis Debray, Roland Barthes, Gaston Bachelard, Michel Ragon ou d'ouvrages tels que ceux de la collection du mobilier français, sous la direction de Claude-Paule Wiegandt, constituent le socle d'une culture design solidement ancrée et ouverte sur ses développements actuels.

Cette culture est le premier rempart contre les poncifs sur le design trop souvent rencontrés dans les copies. Elle permet d'éviter les copies descriptives et les affirmations péremptoires. Une bonne connaissance des champs du design permet en outre de dépasser une contextualisation réductrice et généraliste. Trop souvent, les candidats ont proposé une vision très simpliste de l'histoire des arts appliqués, la réduisant à un enchaînement des styles.

Cette inculture manifeste est par ailleurs à l'origine de grossières confusions, par exemple : Art Nouveau et Art Déco sont confondus et au sein de ces mouvements, les distinctions de positionnement sont évacuées.

Ceci n'est guère compatible avec la mission d'un futur enseignant d'arts appliqués, car cela conduit à croire qu'un savoir erroné sera transmis aux élèves. De manière plus générale, cet état des lieux soulève aussi des questions sur l'intérêt, la curiosité de nombreux candidats pour le domaine des arts appliqués, son histoire, son actualité, sa compréhension...

2. Capacité à synthétiser une question et à en extraire une problématique

Pour dégager une problématique, il faut d'abord analyser et confronter les documents proposés (en l'occurrence ici il s'agit de quatre visuels et d'une citation). Ce travail d'analyse et de problématisation a trop rarement été fait, de nombreuses copies sont mal ou insuffisamment étayées en amont, ou reposent sur des analyses trop superficielles restant à la surface des choses, sans en extraire des éléments signifiants. Quel est le sens d'engager un discours sur plusieurs pages sans cerner, délimiter, définir un questionnement pertinent au préalable ?

Une part non négligeable de candidats s'est limitée à mentionner et commenter très succinctement les documents proposés en lieu et place d'une analyse approfondie. Les objets sont le plus souvent questionnés sur leur seule apparence, beaucoup moins sur leur dimension technique : les matériaux et leur mise en œuvre ont été peu questionnés, ou de manière très imprécise, alors que cet angle d'approche méritait d'être exploré (notamment par les candidats ayant choisi l'option métiers d'art). Leur statut, leur usage, la relation avec leur époque, la démarche de leur concepteur sont autant d'entrées possibles...

Précisons que cette année la citation qui accompagnait les documents visuels permettait de nuancer le propos et d'éviter une approche manichéenne du sujet (opposition fonctionnalisme / ornement).

En outre, problématiser implique de mettre en relation, en tension, de confronter les documents, alors que beaucoup de candidats ont eu tendance à les considérer individuellement, sans soulever de réels questionnements transversaux, privilégiant ainsi la forme de l'exposé, loin des attentes de l'épreuve qui doit permettre d'engager une réflexion argumentée sur des questionnements et une problématique définie.

Cette phase de problématisation est d'autant plus essentielle que le sujet était très ouvert, devant permettre à chacun de se positionner selon sa culture personnelle. L'absence de programme implique donc de la part de chaque candidat un effort accru pour définir un cadre de réflexion pertinent. Il était sans intérêt, impossible et impensable de survoler chronologiquement en cinq heures les deux siècles de création induits par la documentation au risque de déboucher sur une suite de généralités, une approche historique plus ou moins approximative.

Il est donc encore plus indispensable ici de cerner et délimiter un champ d'investigation en posant un problème spécifique, issu de la confrontation et de l'analyse des documents du sujet. Les candidats faisant l'économie de cette démarche ne peuvent pas engager par la suite une pensée cohérente, claire et concise.

A contrario, ceux qui ont su restreindre et définir en amont un champ de questionnement précis ont évité l'écueil d'un discours stérile plus proche de la discussion de comptoir que de la construction d'une réflexion. Citons par exemple les candidats qui s'appuient sur la citation et/ou des références personnelles (William Shakespeare, Claude Lévi-Strauss) pour cibler un point d'entrée singulier : le caractère cérémonial de l'ornement, son rapport à la civilisation, le besoin vital de l'ornement pour l'être humain, l'ornement comme plaisir des sens, le décor actif ou encore la question du trompe-l'œil...

Enfin, rappelons qu'il ne suffit pas de poser une question pour faire émerger une problématique, d'autant plus si l'interrogation appelle une réponse qui peut se résumer par oui ou par non. Une avalanche de questions, enfilées les unes à la suite des autres sans effort de rigueur et de précision, est également déconseillée, car elle a pour effet de brouiller la pensée.

Définir une problématique demande donc de se positionner et de s'engager, de choisir un angle d'approche personnel. À partir de l'analyse des documents, la problématique réside dans l'énonciation et la formulation d'un faisceau de questions, limitées dans leur nombre et articulées les unes aux autres, qui posent littéralement un problème. Un questionnement transversal et complexe qui prête réellement à discussion, permettant d'adopter des points de vue différents, nuancés. Un questionnement qui doit en outre s'appuyer sur un effort de définition des termes, des concepts et des notions impliquées... et auquel enfin la synthèse devra tenter d'apporter une réponse.

3. Capacité à élargir une réflexion et à développer une position critique.

Le jury a constaté une difficulté à ouvrir la réflexion aux différents domaines des arts appliqués. Le discours est souvent resté cantonné au design d'objet, ne s'élargissant que rarement à l'architecture et encore plus rarement au design de mode et au design graphique.

Les rares fois où une ouverture a été tentée, ce n'était que pour mieux se refermer sur un autre domaine exclusif, symptôme, comme nous l'avons vu précédemment, de lacunes culturelles, d'un manque perceptible de curiosité et d'ouverture, mais aussi de questionnements réducteurs et peu transversaux. Cela incitait davantage à retracer l'évolution des formes qu'à observer et discuter leurs échos dans des champs de création parallèles.

Développer une position critique a trop souvent été confondu avec l'expression d'un jugement de valeur, totalement inapproprié. La notion d'écologie a ainsi été beaucoup convoquée, souvent sans raison et de manière très artificielle, comme l'exemple à suivre, tentant maladroitement de remettre en cause les fondements mêmes du design. Parfois, c'est l'ornement en soi qui était décrit, ce qui s'avère être une attitude surprenante pour des futurs enseignants d'arts appliqués.

Il était en revanche pertinent d'adopter et d'assumer un positionnement engagé, de montrer un regard personnel et distancié sur la manière d'aborder et de concevoir le processus créatif, les multiples valeurs que peuvent prendre l'objet par l'ornement... toujours en relation avec les questionnements qui avaient nourri l'exposé.

4. Correction et clarté de l'expression écrite.

De trop nombreuses copies furent par moment difficilement lisibles, tant la langue française et l'orthographe y sont malmenées. Outre la construction du devoir, la clarté du propos dépend aussi de l'expression écrite, sa justesse, sa précision, tant au niveau de la syntaxe que de l'emploi d'un vocabulaire choisi. Cette exigence est fondamentale dans le cadre d'un concours visant à recruter de futurs professeurs et malheureusement, force est de constater les lacunes importantes de certains candidats en ce domaine.

Au-delà de l'approximation dans l'orthographe et la syntaxe qui posent des problèmes évidents pour des candidats se destinant à l'enseignement, le jury a constaté beaucoup de confusions quant à l'utilisation de termes adéquats, les plus fréquentes étant celles entre "œuvre" et "production", entre "ornement", "structure" et "forme", autant de termes faisant pourtant partie du vocabulaire courant des arts appliqués et devant être parfaitement maîtrisés à ce niveau de recrutement.

Pourtant, nous ne parlons pas encore ici de la connaissance et de l'emploi à bon escient d'un vocabulaire plus spécifique et spécialisé, qui fait tout simplement défaut dans la plupart des copies, souvent remplacé par l'emploi de termes et qualificatifs inappropriés.

Manque de maîtrise orthographique et syntaxique, imprécision du vocabulaire, autant de lacunes qui n'ont pas contribué à la valorisation des propos de nombreux candidats. Il convient donc de réaffirmer ici qu'une bonne maîtrise de la langue française est la première exigence attendue, la plus évidente et la plus fondamentale peut-être, pour un futur enseignant, et ceci quel que soit son domaine ou sa spécialité.

5. Un critère implicite : la construction du devoir et de la réflexion

Les carences méthodologiques observées dans l'exploitation des références, dans les phases d'analyse et de problématisation se retrouvent de manière criante au niveau de la construction générale des copies. Le jury a constaté une structuration des devoirs faible et très approximative dans l'ensemble, manquant encore une fois de rigueur, le lecteur peinant même parfois à en repérer les parties constitutives (introduction - développement - conclusion).

Le plan n'est pas toujours annoncé, il est rarement lisible au cours du devoir. Les différents paragraphes n'étant pas systématiquement reliés entre eux de manière pertinente, ils semblent s'enchaîner de manière aléatoire, au fil de la plume, la réflexion se développant sans fil directeur, s'égarant... La problématique et les enjeux dégagés en introduction ne sont pas forcément traités, se perdant dans des digressions inutiles, ou disparaissant, s'évanouissant, dans une dérive incontrôlée de la réflexion.

Rappelons l'importance des articulations entre les différentes parties d'un développement, qui permettent à la fois une première synthèse intermédiaire de leur contenu et d'introduire la partie suivante, tout en recadrant et recentrant le propos par rapport à la problématique dégagée en introduction. Ces phases sont nécessaires à une

bonne construction du devoir, à la clarté, la fluidité et la rigueur de la réflexion. Elles garantissent au candidat de ne pas s'égarer et au lecteur de pouvoir suivre le fil de l'argumentation développée.

Si toutes les formes de devoirs sont théoriquement acceptées, inutile de préciser que les prises de notes, les listes, énumérations ou exposés sous la forme a, b, c, d..., plusieurs fois rencontrés, sont inadaptés aux attentes de l'épreuve qui consiste bien à dégager une problématique de l'analyse de documents et à développer sur cette base une réflexion claire, construite et argumentée.

Et si la forme de la dissertation n'est pas la seule forme recevable dans le cadre de cette épreuve, elle n'en demeure pas moins une forme de construction de la pensée privilégiée pour développer et communiquer cette réflexion.

Conclusion

Cette deuxième session pour la nouvelle forme prise par l'épreuve de culture design, marquée par l'absence d'un programme défini, met en avant certains écueils que les futurs candidats devront s'attacher à éviter. La disparition des programmes rend cette épreuve encore plus exigeante par la nécessité d'une culture authentique et singulière, curieuse et ouverte. Elle rend aussi encore plus primordiale les phases d'analyse et de problématisation.

D'autres écueils semblent moins découler de l'évolution de l'épreuve que de défaillances, en particulier méthodologiques, concernant des bases fondamentales telles que l'analyse de documents, la construction du devoir, la maîtrise de l'expression écrite...

L'ensemble de ces compétences est indispensable pour envisager la réussite à cette épreuve d'un concours de recrutement qui concerne des candidats de niveau master ou équivalent, et ces exigences correspondent plus fondamentalement à autant de capacités attendues pour un futur enseignant d'arts appliqués.

Répartition des notes et moyennes obtenues par les candidats à l'épreuve de culture design

	Fourchette des notes /20					Total des présents	Moyennes des présents	
	$0 \geq n < 4$	$4 \geq n < 8$	$8 \geq n < 12$	$12 \geq n < 16$	$16 \geq n \leq 20$		présents	admissibles
Option design								
CAPET Externe	7	23	15	12	0	57	07,41	15,36
CAFEP-CAPET	1	4	6	7	1	19	10,26	11,92
Option métiers d'art								
CAPET Externe	2	4	2	1	1	10	08,20	13,50
CAFEP-CAPET	1	0	0	0	0	1	03,00	-

ÉPREUVES D'ADMISSION

1. ÉPREUVE DE LEÇON

2. EPREUVE SUR DOSSIER

Rappel

Les épreuves du concours externe du CAPET section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, modifié par l'arrêté du 27 février 2012.

Les candidats aux concours de l'enseignement privé subissent les mêmes épreuves que les candidats des concours correspondant de l'enseignement public.

ÉPREUVE DE LEÇON PORTANT SUR LES PROGRAMMES DES LYCÉES ET DES CLASSES POST-BACCALAURÉAT

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et organiser une séquence de formation pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques sur un problème de conception en design ou en métiers d'art et comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans le cadre des programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat du lycée dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et hypothèses issues des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Durée de l'épreuve :

- travaux pratiques : quatre heures ;
- préparation de l'exposé : une heure ;
- exposé : trente minutes ;
- entretien : trente minutes ;

Coefficient 3.

COMPTE RENDU D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

Rapport coordonné et rédigé par Mme Sophie FETRO, assistée des membres de la commission : M. Gérard ALT, M. Xavier ANTINI, Mme Emmanuelle BARDET, Mme Emmanuelle DELOMOSNE, M. Eric DURIF-VARAMBON, Mme Mireille FONTY, Mme Caroline LAFFITTE, M. François PATURANGE, M. Philippe RICHARD, M. Julien SOUBEYRAN et M. Stéphane SOULARUE.

Avant-propos

Conçu dans le but de dresser un bilan des deux premières années de mise en place de l'épreuve de leçon sous sa forme actuelle, ce rapport propose de synthétiser les observations émises lors de la session 2011 et d'analyser plus en profondeur ce qui a pu être observé lors de la session 2012.

Différents constats ont pu être relevés et sont ici retranscrits en prenant appui sur des situations concrètes repérées par les membres du jury.

Ces constats sont factuels et ne préfigurent pas nécessairement des attitudes à venir.

Pour autant, il est apparu important de rappeler les enjeux de l'épreuve et ses attendus au regard notamment de la réforme du baccalauréat STD2A, afin de mettre en lumière des phénomènes récurrents qui peuvent pénaliser les candidats lors des entretiens, leurs principales difficultés, les écueils dans lesquels ils peuvent tomber ainsi que leurs réussites.

1. Spécificités de l'épreuve

Enjeux généraux

L'épreuve a pour but d'évaluer la capacité des candidats et futurs enseignants, à concevoir et organiser une séquence de cours relative à l'option « design » ou « métiers d'art », pour un objectif pédagogique imposé et un niveau donné.

Elle doit permettre d'identifier les compétences d'un futur professeur impliqué dans les champs du design et des métiers d'art. Il est alors attendu d'en apprécier : l'esprit d'analyse, le bon sens, l'acuité visuelle, l'ouverture et la vivacité d'esprit, l'imagination au service d'une pédagogie active et adaptée au public concerné, l'aptitude au dialogue, la capacité d'adaptation et la gestion du temps limité.

Attendus de l'épreuve

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques au regard d'une thématique donnée. Elle se termine par un exposé de 30 minutes, laissé dans son organisation et son contenu à la libre convenance du candidat, suivi d'un entretien avec les membres du jury. La séquence de formation s'inscrit dans le cadre des programmes de lycée ou des classes post-baccalauréat dans la discipline considérée.

L'épreuve de leçon permet au jury d'estimer la conscience que possède un candidat de la réalité d'une pratique pédagogique. Elle donne notamment la possibilité d'évaluer :

- le degré de connaissance des programmes et des référentiels,
- la capacité des candidats à envisager des dispositifs pédagogiques adaptés à un public et un niveau identifiés en lien avec un objectif pédagogique imposé,
- la capacité des candidats à mettre en place une ou des modalités d'évaluation.

Sujets traités

Afin d'éclairer la logique de cette épreuve, voici quelques exemples de sujets choisis par les candidats lors de la session 2012 :

Thème : « **Interactions** »

Documentation :

1. Association *Ne pas plier*. Série de visuels réalisés par Gérard Paris-Clavel, depuis 1991.
2. Agence TRAFIK. *SonikCube V./02*. Installation interactive au Lux° de Valence, décembre 2007.
3. *Vase Do break* (série Do create) par Frank Tjiekema et Peter Van de Jagt, pour Droog Design, 2000.

Objectif :

Développer des méthodes d'investigation et de création dans un champ d'apprentissage déterminé.

Niveau :

Seconde option culture et création design ou cycle terminal baccalauréat STD2A.

Thème : « **Façonner** »

Documentation :

1. Topiaires, jardins du Château de Vandœuvre.
2. Tour à bois traditionnel, France.

Objectif :

Développer des méthodes d'investigation et de création dans un champ d'apprentissage déterminé.

Niveau :

Seconde option culture et création design ou cycle terminal baccalauréat STD2A.

Thème : « **Traces** »

Documentation :

1. Ana Mendieta, *Untitled* (glass on body imprints-face), 1972.
2. Richard Long, *Walking a line in Peru*, 1972.
3. Joerg Miedza, Jan Leonardo Woellert : Collectif LAPP Pro, *Light art performance photography*, 2010.

Objectif :

Développer des méthodes d'investigation créative dans un champ d'application à définir.

Niveau de classe :

Seconde option culture et création design ou cycle terminal baccalauréat STD2A.

Remarque sur la documentation des sujets

Le contenu des documents proposés vient en complément du thème donné et relève de différents champs du design et/ou de la culture artistique, collective et universelle. Les documents visuels et/ou écrits (citations, extraits, etc.) sont en général au nombre de deux, trois ou quatre. Ils s'articulent avec le thème de manière plus ou moins directe. Les documents donnés sont volontairement variés et constituent des points de départ à la réflexion afin d'élaborer un propos construit, ouvert, propice à différentes considérations. Ils ne sont en aucun cas modélisant et ne constituent pas nécessairement des supports pédagogiques à intégrer à la séquence envisagée.

Prendre en compte la réforme et la spécificité de l'enseignement en STD2A

Au regard de la réforme de la formation et du baccalauréat STD2A, il convient pour les candidats d'adapter les situations pédagogiques envisagées lors de l'épreuve de leçon aux **nouvelles modalités d'enseignement et d'examen**. Aussi, il est important d'utiliser le vocabulaire et les dénominations adéquates relatives aux différents pôles de connaissance (« arts, techniques et civilisations », « démarche créative », « pratiques en arts visuels », « technologies », pôle transversal « outils et méthodes »).

La question de la **transversalité** étant au cœur des nouveaux programmes, il convient d'interroger sa place dans la séquence pédagogique proposée. La transversalité est une démarche destinée à familiariser les élèves avec une approche plus systémique des choses dans le but de comprendre et d'embrasser la complexité d'un phénomène et d'en saisir l'ancrage dans des champs disciplinaires connexes ou parfois plus éloignés.

Afin d'éviter tout formatage, il est primordial de penser la nature de la transversalité et les points de convergence entre les disciplines. Sinon, ce principe risque de conduire à des séquences artificielles ou à des systématismes au détriment de la mise en place de séquences cohérentes pensées dans l'intérêt des élèves. Il convient ainsi d'éviter toute redondance et de dépasser l'exercice de style qui consisterait à additionner et juxtaposer des exercices autour d'une même thématique. En effet, il s'agit plutôt de rechercher une articulation cohérente des disciplines autour d'objectifs pédagogiques complémentaires déterminés en amont avec les professeurs concernés. Il est regrettable que le pôle transversal "outils et méthodes" soit si peu évoqué et pris en compte dans les séquences pédagogiques proposées, alors même qu'il fédère l'ensemble des pôles d'enseignement.

D'autres points tels que le développement de **la pratique du dessin**, les liens avec **le projet d'établissement**, le développement de **partenariats** internes et/ou externes, les **modalités d'évaluation** (sommativité et/ou formative), peuvent être approfondis pour motiver une séquence pédagogique pertinente adaptée aux objectifs définis en amont ainsi qu'au public concerné.

Analyser de façon méthodique et référencée

Les thèmes proposés s'ancrent dans une culture générale du design et des arts appliqués et impliquent des problématiques actuelles. Les exemples proposés sont légendés. Dès lors, il revient au candidat de mener une analyse méthodique des documents mettant en évidence leurs spécificités ainsi que les liens qui les unissent. Cette première phase de l'épreuve permet de faire émerger des maillages sémantiques à partir desquels puiser la matière nécessaire à l'élaboration de la séquence pédagogique.

Si cette première phase est l'occasion de démontrer une connaissance du design, de ses enjeux historiques et contemporains, il s'agit surtout pour le candidat d'extraire des principes, des notions, des questionnements, lui permettant de définir le cadre de sa séquence pédagogique.

La qualité et la pertinence de la proposition du candidat découlera de l'analyse des documents et de leur articulation avec le thème.

Préciser un objectif pédagogique imposé

Bien que l'objectif général soit donné par le sujet, il n'en reste pas moins que le candidat doit définir des objectifs pédagogiques précis relatifs à chaque moment clef de la séquence proposée.

Un objectif trop généraliste s'avère inutile et inopérant. Le jury attend du candidat qu'il soit capable de formuler l'objectif général de sa séquence et de détailler des objectifs plus précis en fonction du travail à attendre des élèves. Ces objectifs sont variés et concernent l'acquisition aussi bien de connaissances théoriques que pratiques, touchant aux savoir-faire, aux méthodes de conception ou aux techniques de stimulations créatives.

Le candidat doit faire évoluer et préciser l'objectif imposé, mais en aucun cas, il ne doit l'occulter. L'objectif contenu dans le sujet doit servir de fil directeur, il est celui qui assure la cohérence et justifie l'ensemble du dispositif imaginé.

Se projeter face à des élèves

Pour ceux qui n'ont jamais enseigné, l'exercice peut sembler assez théorique, voire artificiel. Néanmoins, il implique des capacités d'analyse et d'imagination, du bon sens, qualités attendues pour un futur professeur ayant suivi une formation dans le champ du design ou des métiers d'art.

Pour ceux qui ont enseigné ou enseignent déjà, l'exercice ne consiste pas simplement à faire part d'une situation pédagogique déjà éprouvée antérieurement. Si les candidats peuvent prendre appui sur leur expérience professionnelle, elle ne saurait suffire à légitimer leur proposition pédagogique. Le candidat doit s'adapter aux exigences et aux impératifs particuliers de l'exercice.

Que les candidats se situent dans la première ou la seconde situation, un véritable effort de projection et d'adaptation est nécessaire afin de proposer une leçon adaptée et porteuse sur le plan pédagogique. Un simple renvoi à sa propre expérience d'élève ou d'enseignant est insuffisant. Les candidats doivent démontrer qu'ils sont de futurs enseignants capables de se projeter face à des élèves.

Le niveau d'intervention proposé dans le sujet incite le futur professeur à prendre en compte le niveau du public auquel il s'adressera, à apprécier le degré de difficulté des exercices et demandes qu'il lui formulera.

Ainsi, quelques précautions élémentaires s'imposent pour préparer correctement cette épreuve :

- collecter des informations précises sur les classes dans lesquels le candidat est susceptible d'intervenir (bac STD2A, MANAA, BTS, DMA) ;
- soumettre des esquisses de dispositifs pédagogiques à des enseignants expérimentés pour vérifier le degré de validité des hypothèses ;
- savoir différencier ce que l'on peut attendre d'un élève de seconde en option création et culture design, d'un élève de première ou de terminale (cycle STD2A).

2. Déroulement de l'épreuve

Les différents temps de l'épreuve :

- 4 heures + 1 heure de préparation de l'exposé (avec accès Internet)
- 1 heure face au jury : 30 minutes d'exposé + 30 minutes d'échange (entretien)

Choix du sujet

Le candidat est convoqué à une heure précise au centre d'épreuves.

Il est personnellement accueilli et conduit dans une salle de préparation.

Parmi différentes enveloppes relatives à l'option choisie (« design » ou « métiers d'art »), le candidat en tire deux au sort et opère un choix parmi les deux sujets proposés.

Il dispose alors de quatre heures de préparation lui permettant d'analyser puis de construire son projet de leçon.

Une heure supplémentaire de recherche, dans un espace disposant d'un accès standard à Internet, lui permet de compléter ses informations et de préciser ses références. À l'issue de cette première période, il présente oralement son projet de leçon devant un jury constitué de professeurs en design et métiers d'art associés à des inspecteurs pédagogiques régionaux de la discipline concernée. Il lui est conseillé d'accompagner sa prestation orale de documents produits spécifiquement pendant le temps de préparation.

Chaque salle de jury est équipée du matériel permettant au candidat de faciliter la communication de son projet.

Il dispose d'un tableau et de grandes tables disposées face aux membres du jury.

Présentation orale

La présentation orale permet au candidat d'exposer sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les enjeux créatifs, théoriques, conceptuels relatifs au sujet traité, à interroger les documents afin d'en dégager des pistes pédagogiques.

Lors de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Les questions posées par les membres du jury ont pour but d'amener le candidat à préciser ses choix, à apporter des compléments d'informations, à approfondir ses hypothèses pédagogiques ou à revenir sur l'analyse des documents du sujet.

Le temps total de l'oral est strictement limité à une heure. Le candidat présente sa leçon pendant une demi-heure maximum. Un échange avec le jury a ensuite lieu pendant la deuxième demi-heure.

RAPPEL

Si le candidat ne parvient pas au terme de la première demi-heure d'exposé qui lui est laissée, les minutes non utilisées seront décomptées au terme de l'heure initiale de l'oral de leçon. Le candidat qui utilise seulement 20 minutes de présentation sur les 30 minutes initialement prévues verra donc son temps face au jury réduit de 10 minutes, soit 50 minutes au total, les 30 minutes d'échange étant maintenues en totalité.

3. Bilan qualitatif de l'épreuve de leçon pour la session 2012

29 candidats se sont présentés à l'épreuve de leçon, toutes options confondues.

19 candidats pour l'option « design » (pour 8 postes à pourvoir)

10 candidats pour l'option « métiers d'art » (pour 4 postes à pourvoir)

Les notes obtenues ont été comprises entre 3,5 / 20 et 20 / 20 toutes options confondues.

Répartition des notes :

- 9 notes supérieures à 10 / 20

- 5 notes égales à 10 / 20

- 15 notes inférieures à 10 / 20

Moyenne de l'épreuve (toutes options confondues) : 9,29 / 20.

Pour plus de clarté, nous allons à présent détailler chaque critère d'évaluation en fonction des situations rencontrées lors des entretiens avec les candidats.

Rigueur de la démarche d'analyse et capacité à identifier des questionnements

Le travail d'analyse consiste en grande partie à définir les notions abordées et notamment la thématique donnée. L'association et la succession de mots clefs ne sauraient suffire à établir une réflexion solide et un discours méthodique clairement énoncé. L'analyse des documents doit s'appuyer sur une construction du discours fondée sur l'articulation des idées.

Il est important de nommer les choses, citer ses sources, référencer sa présentation, non pas pour masquer une absence de contenu ou pour faire preuve d'érudition, mais bien pour installer la réflexion, valider des hypothèses, ouvrir le champ réflexif. Le fait que les candidats aient accès à Internet est l'occasion pour eux de vérifier leurs sources ou de faire quelques recherches.

Il est vivement conseillé aux candidats de procéder à une analyse croisée et comparée des documents afin d'éviter une approche dissociée de ceux-ci. Il s'agit d'encourager l'émergence de questionnements sémantiques pertinents en lien avec l'orientation du sujet.

Il est important de structurer l'analyse de départ, ce que certains candidats parviennent bien à faire dans l'ensemble. Toutefois, il est parfois à déplorer une trop faible exploitation des documents, ne permettant pas aux candidats de dégager des problématiques, des enjeux, des questionnements solides pour la deuxième partie de l'oral. Nombreux sont les candidats qui n'utilisent pas les 30 minutes imparties pour la première partie de l'oral.

Certains candidats témoignent d'une bonne connaissance des programmes et d'une culture dans les domaines des arts et du design, mais la convocation de références et d'exemples semble parfois artificielle et l'exploitation pédagogique qui suit souffre de formalisme. Une analyse qui manque d'ampleur, de contenu conceptuel et de questionnements ne peut donner lieu à un développement pédagogique pertinent et de qualité.

Les candidats qui réussissent cette épreuve, font preuve d'une bonne faculté d'analyse. La thématique est appréhendée de façon scrupuleuse et les documents décortiqués méthodiquement. Les notions sont définies et approfondies. Les références sont à la fois analysées pour elles-mêmes et mises en relation.

Des questionnements sont posés et étayés de références pertinentes relatives à des points précis et de façon non superficielle. Il ne s'agit pas de viser l'exhaustivité, mais bien de faire avancer la réflexion, d'installer théoriquement son discours et d'investir des champs de réflexion ouverts.

Pertinence de la problématique dégagée, de la situation didactique envisagée et de l'objectif pédagogique

Si l'objectif pédagogique est imposé dans le sujet choisi, il doit faire l'objet d'un approfondissement.

Il convient d'opérer une distinction entre l'objectif général mentionné dans le sujet et les objectifs pédagogiques des ateliers et exercices proposés aux élèves.

Il ne s'agit pas non plus de rester trop proche des documents fournis et de calquer la séquence et les incitations pédagogiques sur eux : ce n'est pas parce qu'une chaise est proposée qu'il faudra demander aux élèves de réaliser une chaise.

Cela conduit à évoquer parfois le manque d'imagination des candidats quant aux incitations didactiques envisagées. Or afin de stimuler les potentialités créatives des élèves, il convient aussi de leur proposer des déclencheurs variés et ouverts à la culture sous toutes ses formes : textes, poèmes, photographies, objets, lieux, histoires, contes, etc. D'autres champs que celui du design et des arts appliqués peuvent servir de point de départ et de fil conducteur, permettant ainsi d'élargir les horizons et d'ancrer la création dans l'Histoire, le politique, les techniques oubliées, la relation à la nature, d'autres cultures, coutumes, habitudes, besoins, structures sociales... On regrettera parfois un manque d'articulation entre la phase d'analyse et la séquence pédagogique. Cette étape charnière de l'exposé ne doit pas être négligée.

Par ailleurs, il est important de veiller à assurer la cohérence des enchaînements des différentes phases de la séquence pédagogique proposée en montrant notamment la relation entre les exercices proposés aux élèves et la logique d'articulation des différents moments qui composent la séquence.

Définir une situation didactique implique donc une bonne connaissance des programmes et des pôles d'enseignement en STD2A, en particulier du contenu et de la spécificité de la réforme.

Cohérence du dispositif adopté en référence au contexte, à de possibles partenariats, et pertinence des modalités d'évaluation

Pour beaucoup, si les objectifs sont posés, les moyens et les cadres pédagogiques nécessaires au bon déroulement de leur séquence restent souvent imprécis, attendus ou peu créatifs. Or, il paraît légitime d'attendre de candidats en design une créativité appliquée à leur pratique pédagogique.

Certains candidats qui enseignent déjà, s'appuient dans une large mesure sur leur expérience, comme si cette dernière venait valider leurs hypothèses et propositions pédagogiques. Or, l'expérimentation de certains dispositifs en classe ne doit pas les empêcher d'en envisager d'autres. Une adaptation à l'analyse des documents donnés est requise afin d'envisager un dispositif didactique original et inédit. Ces candidats doivent pouvoir se détacher des sujets qu'ils ont déjà donnés afin de faire évoluer leur pédagogie et de la mettre en question.

D'autres se perdent parfois dans des discours trop théoriques et conceptuels, restant dans une énonciation d'intentions et oubliant d'évoquer les moyens pratiques permettant d'atteindre des objectifs précis. Le cadre pédagogique doit être défini, car il est inducteur de créativité et incitateur pour les élèves. Il est en effet important, lors de la présentation de la séquence pédagogique, que le candidat soit capable de définir précisément (sans toutefois figer) et pragmatiquement le cadre pédagogique envisagé : les moyens, le dispositif spatial, les documents donnés aux élèves, les attendus, les consignes, les critères d'évaluation, etc.

Un candidat qui répond à la question des moyens pédagogiques mis en œuvre par : "il existe plein de possibilités" en n'opérant aucun choix, n'a pas compris que son rôle lors de cette épreuve, et celui de l'enseignant dans l'exercice de ses fonctions, est bien de les définir. Quelles consignes délivrer aux élèves en amont d'un exercice pratique ? Comment les préparer à une séquence pédagogique ? Que se passe-t-il après : restitution orale, affichage, projection numérique des travaux ? Etc.

Une fois les objectifs et intentions pédagogiques posés, il est essentiel de définir les moyens auxquels il est utile de recourir pour les atteindre. Lorsqu'un candidat propose dans sa séquence de recourir à un « brainstorming », il est attendu qu'il explique clairement la façon dont il va s'y prendre avec les élèves pour les accompagner dans leur travail au regard d'une demande précise. Cela ne va pas de soi. Il est nécessaire d'indiquer à quel moment, une activité intervient dans la séquence pédagogique, si elle concerne l'ensemble de la classe ou si elle est pratiquée en groupe, ce qu'il en est attendu et ce que les élèves vont en retirer.

Lors de la deuxième partie de l'oral, les membres du jury sont souvent obligés de revenir sur les moyens pédagogiques choisis, car ceux-ci sont très souvent trop succinctement énoncés. Il est attendu du candidat qu'il soit un peu plus démonstratif. Quels conseils donner à un élève qui ne parvient pas à répondre aisément à la demande ? Quelles consignes énoncer pour l'orienter dans la bonne direction ?

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation doivent permettre aux candidats de définir les objectifs à atteindre par les élèves ainsi que les compétences visées. Il est essentiel, pour un enseignant, de savoir ce qu'il attend des exercices proposés et des élèves. Les conduit-il à travers tel ou tel dispositif pédagogique à encourager leur sens critique, à acquérir des connaissances, des méthodes de conception, à développer leur sens de la créativité et de l'imagination ? Les amène-t-il sur le terrain de la réflexion, de l'observation, de l'acquisition de méthodes créatives, de l'utilisation d'outils ? Etc. Cela les candidats doivent le définir.

Lisibilité, aisance et qualité de la communication

Parfois, les candidats donnent le sentiment d'être spectateur de leur oral. L'attitude qui consiste à faire des effets d'annonce, à énoncer des intentions généralistes, ne permet pas d'apprécier une séquence pédagogique. Il est attendu des candidats qu'ils précisent leurs intentions.

La structuration précise de leur proposition pédagogique ne doit pas pour autant figer la réflexion et empêcher le candidat d'ouvrir sa réflexion et notamment de rebondir aux questions soulevées par les membres du jury. Il est important de déverrouiller le discours lorsque cela s'avère nécessaire.

Les supports de communication sont de nature et de qualité variables. Ce qui pose de fait la question du statut des documents visuels produits par les candidats. Alors que certains prennent du temps à leur confection, parfois au détriment du contenu, d'autres se contentent de supports brouillons.

Bilan général

La véritable difficulté rencontrée dans cette épreuve de leçon, lors de cette session, porte sur la concrétisation des dispositifs pédagogiques envisagés. Les candidats ont souvent eu du mal à situer leurs interventions en tant que professeurs. Or, cette épreuve de leçon vise précisément à évaluer la capacité des candidats à se mettre dans la posture d'un futur enseignant et ainsi à être capable d'énoncer des consignes, des conseils, des directives.

La force de l'enseignant repose bien sur sa capacité à venir en aide aux élèves et à trouver des moyens adaptés leur permettant d'atteindre les objectifs de formation préalablement fixés.

Répartition des notes et moyennes obtenues par les candidats à l'épreuve de leçon

	Fourchette des notes /20					Total des présents	Moyennes des présents	
	0 ≥ n < 4	4 ≥ n < 8	8 ≥ n < 12	12 ≥ n < 16	16 ≥ n ≤ 20		présents	admis
option Design								
CAPET Externe	1	6	6	6	0	19	9,39	11,25
CAFEP-CAPET	0	2	4	1	0	7	8,43	09,50
option Métiers d'art								
CAPET Externe	0	1	0	0	2	3	15,00	20
CAFEP-CAPET	-	-	-	-	-	-	-	-

ÉPREUVE SUR DOSSIER COMPORTANT DEUX PARTIES

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

Première partie :

Soutenance devant le jury d'un dossier réalisé par le candidat dans un des domaines de la spécialité préparée, suivie d'un entretien (présentation n'excédant pas vingt minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes).
L'épreuve permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat, sa capacité à en faire une présentation construite et claire, à mettre en évidence les questionnements qu'il suscite et à en dégager les points remarquables et caractéristiques de la discipline. Elle permet également au candidat de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation pédagogique qu'il peut en faire dans le cadre d'un enseignement.
Le dossier est relatif à une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique. Il prend appui sur une situation de conception rencontrée en milieu professionnel et résultant d'une recherche personnelle. Son contenu est susceptible d'être utilisé pour une application pédagogique en lycée.
En utilisant les moyens courants de communication (vidéoprojecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours), le candidat présente le support d'étude, ainsi que les investigations conduites qui pourraient, selon lui, donner lieu à des exploitations pertinentes en lycée.
Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Seconde partie :

Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »
Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve.
La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.
L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury pendant dix minutes.

14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde

Durée de la préparation : une heure trente minutes

Durée totale de l'épreuve : une heure

Coefficient 3

COMPTE RENDU D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

Rapport coordonné et rédigé par

Ms. Xavier ANTINI et Julien SOUBEYRAN, pour l'option Design, et par Mmes Emmanuelle BARDET et Caroline LAFFITTE pour l'option Métiers d'art, assistés des membres de la commission :

M. Gérard ALT, M. Gérald BARCELO, M. Vincent CORNU, Mme Mariette DUPONT, Mme Mireille FONTY, M. François PATURANGE, M. Philippe RICHARD et M. Stéphane SOULARUE.

Avant propos

Le présent rapport a pour objet de dresser un bilan de l'épreuve sur dossier pour les deux options du concours. Il se propose de synthétiser les observations émises lors des sessions 2011 et 2012 et prend appui sur des situations concrètes repérées par les membres du jury.

Ces constats sont factuels et ne préfigurent pas nécessairement les attitudes des candidats à venir.

Il est cependant apparu important de rappeler les enjeux de cette épreuve, ses attendus au regard, notamment, de la réforme du baccalauréat STD2A, et de mettre en lumière des phénomènes récurrents qui peuvent pénaliser les candidats lors des entretiens, leurs principales difficultés, les écueils qu'ils peuvent rencontrer ainsi que certaines de leurs réussites.

L'épreuve, ses enjeux, son déroulement

L'épreuve sur dossier se déroule sous la forme d'une soutenance orale divisée en deux parties.

Elle a pour but d'évaluer la capacité du candidat à questionner sa propre pratique professionnelle, à en analyser les aspects marquants et à les réinvestir dans sa pratique pédagogique.

La deuxième partie de l'épreuve élargit l'investigation aux connaissances du candidat sur le système éducatif à partir d'une étude de cas contextualisée.

Indications relatives à la constitution du dossier

Le dossier ne doit pas dépasser une quarantaine de pages, annexes comprises. L'ensemble est consigné sur un cd ou dvd-rom, joint au dossier papier. Celui-ci est constitué de planches de format A4. L'indication de la dimension réelle ou de l'échelle des projets ou des pièces est précisée. La reproduction est privilégiée, toutefois, des originaux peuvent être présentés : volumes ne dépassant pas 50 centimètres dans la plus grande dimension de leur contenant ; planches 2D ne dépassant pas le format A1.

En fonction de l'expérience personnelle du candidat dans un des domaines du design ou des métiers d'arts, le dossier présentera :

- les reproductions photographiques du ou des projets réalisés (produit manufacturé ou proposition définitive), mettant en évidence la démarche de conception et les choix techniques de réalisation en référence au cahier des charges, ainsi que leur mise en situation argumentée ;
- une synthèse en 2D d'une éventuelle séquence d'images animées ;
- les croquis préparatoires et investigations menées en amont ;
- le questionnement des références exploitées ;
- une partie technologique relative aux productions ;
- des recherches montrant une implication personnelle dans un champ de la création artistique ;
- une réflexion sur le choix des supports d'étude et les investigations qui pourraient donner lieu à des exploitations pertinentes en classe.

De l'expérience professionnelle de terrain à l'outil pédagogique

I. Commentaires du jury pour l'option Design

A. Choisir une thématique

L'élément déclencheur du dossier relève bien du "vécu" du candidat. Les processus à mettre en œuvre reposent sur sa capacité à prendre du recul vis-à-vis de son expérience et de ses propres productions. Il s'agit bien ici d'effectuer une analyse critique et non simplement de décrire des processus. Le jury note que si une bonne part des candidats a su le faire, les candidats ayant obtenu les évaluations les plus basses n'y sont pas parvenus. Ce questionnement sur la pratique professionnelle devrait conduire les candidats à déterminer une thématique clairement circonscrite, afin d'éviter les surenchères intellectuelles ou la dispersion dans un champ trop vaste.

En l'occurrence, choisir est une figure de style nécessitant la réduction à l'essentiel, pour gagner en impact. Notons qu'en opérant ce choix, le candidat se saisit d'un parti pris dont il devra "soupeser" rapidement la portée didactique et dont il devra faire émerger des axes fondamentaux pour la discipline.

La notion de choix prend ici tout son sens pour le futur enseignant : choisir, c'est se déterminer. Cette position délicate, qui s'apparente parfois à un vrai dilemme, l'accompagnera tout au long de sa carrière de professeur. En effet, cette posture dépasse les frontières de la classe, elle est active et se nourrit du quotidien, de l'actualité, des mœurs et de leur évolution, des attentes d'une société dans laquelle le professeur et l'élève sont engagés, avec un regard d'une égale sensibilité.

Le professeur guide et décide, pour ses élèves et par ses choix, derrière le prétexte incitatif de la séquence conçue, de leur montrer la voie de l'essentiel, de ce qui est remarquable et constant et de ce qu'il convient de retenir, quand ils auront presque tout oublié. Le "sujet" n'étant finalement qu'un prétexte, l'objet d'étude est ailleurs. Il appartient au professeur de rendre lisible l'un de ces objectifs primordiaux : accompagner les élèves vers l'autonomie qui leur permettra, à leur tour, d'opérer des choix et d'accéder à une liberté. C'est le rôle du professeur mais aussi celui de l'éducateur.

B. Problématiser

Faire émerger des problématiques est un élément déterminant et discriminant de l'épreuve de dossier et ne pas réussir à les dégager conduit à perdre la cohérence du dispositif. Ces problématiques constituent en effet les articulations incontournables qui relient les champs professionnels et pédagogiques. Elles vont structurer l'ossature du futur dispositif et en particulier permettre d'énoncer les objectifs pédagogiques.

En effet, sans objectif clairement énoncé, une leçon n'a pas de sens. Il en va de même pour le design.

"Produire" n'étant pas une fin en soi, comment imaginer dès lors l'élaboration de séquences pédagogiques qui amèneraient les élèves à "produire" sans jamais s'interroger sur le sens de leur production ?

Probablement touchons-nous là à l'une des mimesis possible des deux métiers du designer et de l'enseignant d'arts appliqués. C'est à ce point remarquable que va se poser l'articulation entre la thématique énoncée par le candidat et la mise en place d'un dispositif pédagogique, permettant d'apprécier « l'authenticité et l'actualité du problème choisi par le candidat ».

Une bonne problématique, dans l'enseignement, prend en compte le pourquoi et le comment d'une posture d'apprentissage. La problématique est l'axe interne du dossier, elle permet de circonscire les propos relatifs à la démonstration thématique, et d'orienter le dispositif pédagogique.

C. Proposer un dispositif pédagogique

• Repenser le savoir faire en savoir transmettre

La question qui se pose ici est celle du transfert de l'expérience professionnelle, d'un savoir faire à un savoir transmettre. Il est essentiel de bien mettre en lumière ce transfert entre expérience et pédagogie (c'est l'objectif même de l'épreuve sur dossier). Bien que cette recommandation soit formulée de manière moins explicite dans la nouvelle définition des épreuves, elle reste fondamentale, faute de quoi, l'ensemble ne s'articule pas dans un lien logique. Sans cette articulation clé, la recherche reste purement théorique et est déconnectée des dispositifs pédagogiques qui de ce fait paraissent artificiels, formels, et mimétiques.

• Sonder le potentiel d'apprentissage d'une thématique

Le dispositif pédagogique n'est pas aussi développé qu'il pourrait l'être dans l'épreuve de leçon, car l'intitulé de l'épreuve précise que le "contenu (de cette expérience) est susceptible d'être utilisé pour une exploitation pédagogique en lycée". Il s'agit donc moins de préciser de manière stéréotypée des mécanismes singeant le cours type, jusqu'à la définition de critères d'évaluation ne reposant sur aucun objectif clairement énoncé, que de réfléchir posément à un potentiel d'apprentissage utile aux élèves et susceptible de convenir, en terme de niveau d'exigence et de pertinence, au public auquel on a choisi, le cas échéant de s'adresser. (Rappelons qu'ici, aucune contrainte, ni de niveau, ni de contenu de formation n'est posée, seul le candidat est maître de ses choix).

• Placer l'élève au cœur du dispositif d'apprentissage

La poutre faïtière de la réflexion reste l'élève et non la thématique. Ainsi, il est le cœur de cible de la problématique, laquelle doit être posée en termes d'apprentissage ou de posture. Une fois, la ou les problématiques énoncées, le candidat devra faire preuve d'ouverture et de souplesse pour répondre aux obstacles rencontrés par les élèves. Il devra anticiper avec empathie les résistances de ceux-ci et trouver les solutions pour y remédier. Il est toujours plus riche de penser la séquence pour des élèves en difficulté, ce qui oblige l'enseignant à repenser de manière originale la manière d'aborder une notion. L'objectif consiste à susciter chez l'élève l'envie de progresser par lui-même, afin qu'il acquière petit à petit une forme d'autonomie dans son rapport aux différentes formes d'apprentissages.

D. Le document fourni au jury

Le dossier devrait être envisagé comme un outil pédagogique en soi. Il devient l'élément, l'outil de démonstration d'une méthode pédagogique permettant de repérer des aptitudes à transmettre. Dans la plupart des cas, les références utilisées par les candidats sont convenues, ne sont pas suffisamment questionnées et sont issues uniquement du champ des arts appliqués.

L'autoréférence amène les candidats à réduire leur réflexion à la question de l'image. L'idée est d'exploiter ces références et de les dépasser. Le design est à envisager comme le point d'intersection de nombreux champs de recherches connexes (théâtre, cinéma, art...) ou à peine plus éloignés (littérature, sciences, philosophie...). Il se doit d'interroger l'histoire (au-delà de l'historique), l'évolution du contexte (économique, sociologique...), l'évolution des technologies...

De plus, le jury constate que les dispositifs pédagogiques proposés manquent parfois de précision, de pragmatisme, de réalisme.

La relation fond / forme

Le dossier doit permettre au jury de comprendre la démarche du candidat et doit donc la rendre visible et lisible. Il est indispensable que les candidats trouvent un équilibre entre exhaustivité et concision et mettent en évidence la structure de leur pensée et les points forts de leur propos en s'aidant de la mise en forme.

Il s'agit de créer un objet apte à communiquer tant au plan de la fonctionnalité que de l'apparence.

La rédaction du dossier n'est pas à envisager comme un mémoire universitaire. Par sa clarté, son style rédactionnel, ses objectifs annoncés et son recul vis-à-vis de la discipline, il prendra plutôt la forme d'une démonstration didactique qui ne conçoit plus le thème d'étude comme unique centre d'intérêt, mais réserve d'ores et déjà une place majeure au lecteur. Il prend en compte par conséquent la nécessité du lien d'accompagnement qui progressivement sera celui qui liera le professeur à l'élève.

Le dossier, envisagé en tant "qu'objet d'étude", est donc à considérer comme un premier outil pédagogique, il est un indice supplémentaire de la manière dont le candidat troque progressivement sa panoplie de designer pour celle d'enseignant. Les fragilités du dossier écrit sont bien souvent annonciatrices de semblables fragilités à l'oral.

E. La soutenance orale

L'oral du candidat devrait permettre au jury d'apprécier le sérieux de la préparation, la lisibilité méthodologique, la clarté des idées énoncées, l'articulation de la pensée, la rigueur et la fluidité rhétoriques, la hiérarchisation des éléments de la démonstration, la capacité à construire ou à reconstruire celle-ci en fonction des circonstances, l'écoute, la réactivité et pourquoi pas, la capacité au renoncement en cas d'impasse.

La prise en compte de l'auditoire.

Le dossier est l'un des supports matériels sur lequel s'appuie le candidat. Ce n'est pas le seul, il a en outre à sa disposition des moyens techniques susceptibles de lui permettre de faire la preuve de son aptitude à communiquer et à dialoguer avec le jury : notes et croquis élaborés lors de la période de préparation, salle équipée d'un tableau blanc, installations informatiques et vidéo - projecteur, espace et mobiliers...

Ces outils sont autant de supports pouvant participer à l'animation de l'entretien qui, dans le cas échéant (et c'est souhaitable) peut préfigurer de la capacité du candidat à s'adresser à un auditoire de manière organisée et claire, comme il le ferait devant une classe. C'est là encore un indice de son engagement et de sa réflexion sur la place qu'il réserve à la prise en compte de l'autre.

Savoir poser sa voix, rythmer ses propos, prendre le temps de la pause, prendre le temps de l'écoute, savoir revenir sur un point peu explicite, entrer en confiance avec ses interlocuteurs : autant de qualités qui montrent les aptitudes à gérer un dispositif de groupe et à prendre en compte la totalité des membres de celui-ci. L'altérité devient alors l'un des enjeux majeurs de la réflexion.

Les critères d'évaluation

Le thème présenté fait preuve d'actualité et d'engagement personnel

Des questionnements sont posés et la problématique est identifiée

La problématique s'articule et s'ouvre sur des champs pédagogiques

Le candidat fait preuve d'esprit critique et de capacité à échanger

F. Bilan global de l'épreuve

Les carences observées lors de ces deux premières sessions de l'épreuve sur dossier font état d'un niveau pour cette session clairement hétérogène et il y a à cela plusieurs causes possibles.

1 - mauvaise préparation aux épreuves

Un nombre non négligeable de candidats s'est mal préparé à cette épreuve. Ceux-ci se sont cantonnés à une lecture littérale du texte qui la définit, sans prendre de recul sur ses finalités explicites et implicites.

Le temps de préparation avant le concours n'a pas été bien géré, un temps important étant consacré au mémoire souvent rédigé comme celui d'un "micro master", au détriment de la seconde partie dédiée aux aspects didactiques et pédagogiques.

2 - qualité médiocre du dossier remis par le candidat

Son appréciation demeure très variable. Certains candidats n'ont pas su rendre leur dossier accessible tant sur le fond (document peu structuré et manquant de clarté rédactionnelle) que dans la forme (mise en page peu claire, manque de hiérarchie des informations...)

3 - incapacité à faire preuve de recul critique et à faire émerger des problématiques

Le jury note que les séquences proposées se résument souvent à une pirouette destinée à justifier un exercice de style qui devient stérile et artificiel. Certains candidats, n'ont pas su se distancier et analyser leur pratique et sont restés sur un registre descriptif qui fermait toute possibilité de construire un dispositif cohérent.

D'autres n'ont pas su en faire émerger les points forts et se sont enlisés dans des logiques peu porteuses au niveau pédagogique ou encore se sont perdus dans des problématiques trop vastes ou trop imprécises.

Le jury fait observer que les termes de "pratique professionnelle" ne sont pas nécessairement à prendre au sens strict de la profession, mais qu'ils sont relatifs à une pratique personnelle et/ou soumise à une commande (professionnelle) dans le champ des arts appliqués et du design.

Ce qui peut être regretté :

- la pratique semble, pour bon nombre de candidats, se justifier d'elle-même du fait de son statut ;
- le transfert ne s'opère pas et l'expérience professionnelle reste monolithique ;
- les modes opératoires ne sont pas analysés ;
- les finalités de la production ne sont pas questionnées, pas plus que ne le sont la méthodologie, les références, les contextes, la place dans une évolution (histoire, technologie...).

L'articulation entre thématique et proposition pédagogique n'est pas correctement effectuée.

Un certain nombre de candidats ont effectué un travail d'analyse pertinent et ont su dégager des problématiques mais, faute d'un réel approfondissement de ces dernières, n'ont pas réussi à déterminer les indispensables articulations entre la thématique choisie et la pédagogie envisagée.

Certains questionnements restent purement disciplinaires et techniques et la seule maîtrise, parfois remarquable dans les domaines concernés (notamment en métiers d'art), semble trop souvent justifier la démarche pédagogique et la légitimité du futur enseignant. Le dispositif est ici envisagé sous la forme la plus réductrice de l'exemple : « puisque je sais faire, je leur ferai faire ».

L'exemple, en tant que méthode, même s'il est fondamental dans une relation de l'enseignant à l'enseigné, doit cependant être encadré par un dispositif opérant mettant en évidence le caractère universel de l'exemple, faute de quoi, il se limite à enseigner l'imitation.

Certains candidats déjà enseignants ont justifié leur dispositif en s'appuyant sur leur pratique enseignante mais sans prendre de recul et sans s'interroger sur le bien fondé de cette posture et de celle du designer, se contentant d'affirmer : « Je l'applique avec mes élèves donc ça doit être valable pour tout le monde »

Et les élèves dans tout ça ?

Très souvent, il manque une pièce maîtresse dans le dispositif : l'élève. Celui-ci passe parfois même du statut de faire-valoir à celui de technicien d'atelier, mais il est rarement pris pour ce qu'il est : une personne active et réactive qu'il faut accompagner progressivement vers des connaissances, des savoir-faire et des attitudes réflexives et critiques qui lui assureront progressivement un degré d'autonomie suffisant pour lui permettre de trouver par lui-même les outils de sa propre construction.

Les objectifs de formation ne sont que rarement énoncés.

Ceux-ci peuvent être étudiés sur la base des textes officiels, mais le bon sens permettra à l'enseignant débutant de s'interroger sur l'adéquation d'une sollicitation au vu d'un niveau de classe ou d'une situation de la séquence dans le calendrier scolaire, par exemple. En outre, l'analyse des pré-requis n'est pas un exercice de style abstrait émaillé de notions vagues ou généralistes (savoir "déjà" dessiner, avoir une "bonne" connaissance de...)

Sans objectif de formation, pas d'évaluation possible.

Si les objectifs d'une séquence ne sont pas énoncés clairement et soupesés en termes d'adéquation, de pertinence, ou simplement d'intérêt (inutile de tenter la rédaction de critères d'évaluation puisque ceux-ci n'ont de finalité que de repérer l'acquisition de compétences définies en amont). Si ces compétences à acquérir restent énigmatiques, peu de chances alors que les critères évaluent autre chose que la complicité ou la bonne volonté des élèves, et ce dans le meilleur des cas...

Un manque de réflexion quand au rôle de l'enseignant dans sa globalité.

En filigrane à tout ce qui vient d'être évoqué, apparaît la difficulté à se projeter dans le rôle d'enseignant, du fait d'un manque de définition des enjeux de cette future mission. Il faut rappeler que le rôle de l'enseignant ne s'arrête pas à la porte de sa salle. Il fait partie d'une organisation complexe dont la systémique est à prendre en compte au sein de l'établissement mais aussi au sein de l'institution dans son ensemble, structure tout entière conçue au service de l'élève, de sa construction et de son épanouissement.

S'investir dans l'oral, gérer son temps de parole

Au-delà d'un stress bien compréhensible, il existe de fortes disparités dans la capacité à conduire une soutenance. Aucun candidat n'a été complètement inhibé, la différence se fait dans la capacité à s'exprimer avec aisance, dans la structure du discours, dans la qualité lexicale et dans le choix de références pertinentes. Les meilleurs candidats ont su captiver le jury, accordant leur attention à chacun des membres, sachant poser le ton de leur voix, appuyant leur discours sur un plan cohérent et structuré et utilisant efficacement les outils mis à leur disposition (ordinateur, visuels...)

La gestion du temps de parole pose problème à quelques candidats, soit parce qu'ils n'ont pas utilisé la totalité du temps disponible, soit parce qu'ils n'en ont pas équilibré l'usage (par exemple en raison d'une présentation et d'une analyse trop longue et d'un manque de temps pour présenter la séquence pédagogique).

Des difficultés à être réactif et à rebondir.

Certains candidats restent enfermés dans leur propre logique et peinent à faire évoluer leur discours face au jury.

Points forts observés lors de ces premières sessions de l'épreuve sur dossier

Certains candidats ont su relever le défi de cette épreuve de façon remarquable.

Dès la lecture de leur dossier, le jury a pu sentir de manière sensible les motivations concernant leur choix, ce qui a permis de l'éclairer sur le profil des candidats et sur leur vision de l'enseignement des arts appliqués. Dans ces différents cas, le mémoire présentait une articulation savamment menée entre les questionnements que ces candidats ont dégagés de leur thématique, mis en tension avec des propositions pédagogiques adaptées.

Pour ce qui est de la posture d'enseignant, nous avons pu constater une habileté à faire circuler la pensée entre les concepts et les applications concrètes, à favoriser la transversalité des disciplines et le travail en équipe, prenant en compte de manière assumée la savante complexité d'un établissement scolaire.

Enfin, pour ce qui est de l'oral, les meilleurs candidats sont ceux qui ont su clarifier leur dossier, sans le paraphraser, en expliquant dans un langage oral à la fois simple, décontracté et rigoureux les enjeux de leur dispositif pédagogique. Une fois la barrière du trac dépassée, ils ont su nous faire sentir leurs convictions et leur motivation, pour éveiller l'envie et insuffler une progression au sein de leur classe. Quelques très beaux exemples de réalisations d'élèves faites en classe, sont venus consolider ces propos.

Conclusion pour l'option Design

La session 2011 ouvrait une nouvelle page du CAPET d'arts appliqués. Nous rappelons l'importance de relire en lecture croisée les recommandations des rapports de jurys précédents, ainsi que ceux de l'agrégation afin d'y trouver en substance les réponses aux questions légitimes que se posent les candidats sur leur futur métier d'enseignant. Même si les attentes du concours du CAPET externe évoluent un peu, tout comme évolue le design, les recommandations y sont toujours d'actualité. On y trouve des définitions et des éléments de terminologie, des conseils méthodologiques, des situations exemplaires et comparables et l'on ne peut que rappeler aux futurs postulants l'intérêt de s'y référer.

II. Les enjeux de l'épreuve sur dossier en Métiers d'Art

A. Savoir situer la place de l'enseignement des métiers d'art aujourd'hui.

Pour bien choisir son thème d'étude « relatif à une problématique issue des arts appliqués », il est important au préalable de bien situer la place de l'enseignement des métiers d'art, au sein de ce carrefour disciplinaire que sont les arts appliqués. Actuellement, l'offre de formation en métier d'art s'articule entre le niveau pré-bac (niveau V : CAP et niveau IV : BMA et Bac pro AMA) et le niveau post-bac (niveau III : actuel DMA). La réflexion en cours sur la mise en place d'un niveau II (équivalent de la licence) et d'un niveau I (à l'instar du nouveau DSAA Design), en poursuite d'étude, doit permettre d'offrir une architecture de formation qui prenne en compte les besoins à l'échelle européenne.

Le secteur des Métiers d'art est en pleine mutation, tant sur le plan économique, que sur le plan des pratiques professionnelles. Il est régulièrement encensé par les médias, quand à l'excellence du savoir-faire français, son rayonnement au niveau international et le renouveau qu'il offre avec les jeunes générations de "concepteurs-réalisateurs".

D'autre part, il suffit d'observer les tendances actuelles de « l'artisanat d'art », pour constater l'interconnexion entre le design, le domaine du luxe et les métiers d'art. En effet, un nouvel élan insufflé par de jeunes créateurs vise à associer l'unicité et la virtuosité du "fait main" des métiers d'art avec la maîtrise d'une orientation "sur mesure" du design. L'ancienne frontière qui délimitait l'objet unique de l'artisanat et le produit sériel réalisé par l'industrie est remise en jeu par des créateurs de renom.

Cet engouement pour les métiers d'art depuis quelques années se mesure également aux élans des collectivités territoriales avec l'organisation de salons ou de concours au sein des régions visant à promouvoir les jeunes créateurs, et au renouveau « d'une clientèle qui souhaite acquérir des objets ayant du sens, une singularité, et estampillés "faits main", autant d'éléments renvoyant au refus de vivre dans un environnement formaté et standardisé ». (Olivier DUPON, *Artisans, nouvelles tendances*, éd. de La Martinière, Paris 2011).

Cependant, dans les coulisses de la formation, nous ne pouvons que souligner les cloisonnements entre les différents secteurs, la fragmentation entre les niveaux et le manque de fluidité générale dans l'ensemble d'un cursus peu enclin à la mobilité. Certes, l'ancienneté des référentiels sur quelques spécialités n'aide pas à apporter une réponse précise sur les attendus formatifs à chaque niveau de certification en relation avec les besoins du milieu professionnel actuel.

La création du CAPET option Métier d'art est donc l'indice de cette volonté de rénovation des pratiques d'enseignement. Il vise à décroquer, à créer des passerelles entre les différents domaines de compétences de création : arts appliqués, art décoratifs, arts plastiques, design ; ceci afin d'encourager l'interconnexion entre les pratiques des savoir faire d'atelier avec des postures plus conceptuelles. Non pas pour tout assumer (en tant que professeur d'atelier), mais pour permettre une meilleure transversalité des différents pôles d'enseignement. Ainsi, le profil attendu des futurs certifiés des métiers d'art ne vise pas à conforter une posture refuge dans l'atelier, mais à développer une ouverture aux évolutions du métier en termes de conception et de réalisation et à la manière de les transmettre.

L'enseignement en DMA est en ce sens un indicateur de cette orientation : il vise à former des créateurs-concepteurs, alliant le savoir-faire en atelier à une posture conceptuelle. Cette alliance de couples apparemment opposés entre le concepteur et le réalisateur est une vocation affirmée de ce diplôme. Elle sous-entend, que les pré-requis techniques et méthodologiques quand à la démarche de projet aient été enseigné graduellement dans les années précédentes du cycle de formation.

Cette analyse d'un domaine en perpétuelle évolution, doit permettre au candidat de dresser dans un premier temps une cartographie des mutations en cours que ce soit dans les pratiques formatives ou professionnelles, dont on pourra apprécier l'authenticité et l'actualité. Ceci afin d'orienter une posture d'analyse concernant la présentation de son dossier témoignant "d'une production destinée à être fabriquée en petite, moyenne ou grande série ou en pièce unique, qui prend appui sur une situation de conception rencontrée en milieu professionnel ou résultant d'une recherche personnelle".

B. Se positionner et proposer une orientation

De manière à éviter une approche trop généraliste et superficielle, il est essentiel d'utiliser une grille de lecture, pour passer le domaine au peigne fin, mettant en exergue les points notables qui méritent d'être étudiés. Ceux-ci seront autant de portes d'entrée permettant des approches ciblées... donc précises.

Dans l'enseignement du design, certaines grilles sont préconisées pour favoriser l'analyse "systémique".

En effet, la prise en compte de l'ensemble des données, parfois paradoxales entre elles, réclame une pensée "organique" dont la prouesse principale consiste à organiser de manière vivante l'ensemble des détails dans son ensemble. Chacun trouve sa place, chaque élément à son rôle à jouer, c'est une prise en compte des intérêts du singulier et du pluriel. Ce mode de pensée est donc indispensable pour analyser les données d'un problème.

Prenons à ce titre l'exemple de Danielle QUARANTE qui, dans son ouvrage de référence "Éléments de design industriel" (Polytechnica, réédition 2001), propose une grille permettant le décryptage des différentes composantes de la conception d'un produit : facteurs harmoniques, culturels, économiques, sociaux, fonctionnels, historiques et technologiques. Appliquée au domaine de l'enseignement des métiers d'art, cette grille permet d'ouvrir le champ du questionnement :

- Facteurs harmoniques : qu'en est-il de la pratique de l'enseignement des styles en atelier et dans les disciplines connexes, de la pérennité de la transmission de ceux-ci en adéquation avec l'approche contemporaine et le marché de l'art aujourd'hui? Ou, comment analyser les structures harmoniques d'un style du passé pour pouvoir opérer un transfert contemporain, mettant en jeu soit une nouvelle approche technologique (celle des logiciels informatiques dédiés), soit une autre approche des systèmes de composition (en réseau, selon une géométrie du chaos, en rapport avec les découvertes scientifiques...).
- Facteurs culturels : qu'en est-il de l'enseignement des métiers d'art en Europe ou sur le plan international ? Ce métier d'art spécifique est-il enseigné au Danemark, ou en Italie, et comment s'y prend-on là-bas ? La plateforme Erasmus change notre vision du monde : nous ne sommes pas seuls à enseigner les métiers d'art.
- Facteurs sociaux : Il s'agit ici de s'ouvrir aux nouveaux besoins et à l'évolution du marché. Par exemple, quelle est la conséquence, à l'échelle d'un pays comme le nôtre de la disparition d'un métier d'art (ex. le dernier nacrier de France sur l'île d'Aix) ?
- Facteurs économiques : Concernant l'évolution du marché, quelle est la conséquence de l'emprise des pays émergents dans les domaines du textile, de la bijouterie ou d'autres secteurs, sur les métiers d'art en France ? Qu'est-ce qui différencie nos pratiques, où sont nos points forts et quels sont nos points faibles ?
- Facteurs historiques et/ou technologiques : Il s'agit ici de la connaissance des nouveaux matériaux, des nouvelles technologies, des nouveaux procédés de mise en œuvre... Avec quels logiciels, parc machines et autres technologies doit-on former les étudiants ? C'est là aussi une vraie question pédagogique.

Tout ceci souligne l'importance de la formation des étudiants à la gestion d'entreprise, à la maîtrise des connaissances de l'environnement économique et juridique, à la conduite de projets et au travail en équipe. L'élève, l'étudiant doit être le cœur de cible des réflexions du candidat, au sein de ce vaste contexte d'étude. Où se situe-t-il dans ce parcours, quels sont ses points forts et ses points faibles ? Qu'elle est l'ambition pédagogique du candidat pour lui ? Que faut-il mettre en place pour que celui-ci pénètre le domaine étudié, en passant par une série d'étapes qu'il appartient de construire ?

C. Poser les enjeux, la problématique, les questionnements

Poser une problématique, c'est s'engager à solutionner un problème. Celle-ci doit être posée de manière très pragmatique. Elle inclut deux notions en tension : le comment et le pourquoi. Par exemple, "comment former les étudiants aux gestes et techniques du répertoire des styles tout en leur apprenant à opérer un transfert contemporain et pourquoi ?" (approche sociétale, technologique, historique, culturelle, économique, harmonique...). C'est ici que l'expérience "professionnelle" du domaine sera convoquée.

Dans un certain sens, cette problématique va éclairer d'une pensée nouvelle le parcours du candidat. Et l'on peut dire même que ce qui pourrait être vu comme insignifiant, sur le plan professionnel, pourrait-être très pertinent pour solutionner une situation pédagogique.

L'enjeu n'est donc pas de "vendre" sa vitrine professionnelle mais que cette expertise soit revisitée sous un angle "susceptible d'être utilisé dans le cadre d'une application pédagogique en lycée".

Les mauvaises problématiques sont souvent dues à une appropriation superficielle du domaine qui concrètement n'engage en rien. Cela engendre le plus souvent une approche « trompeuse » du sujet, enfonçant des portes ouvertes avec des poncifs à la mode, ce qui dessert l'éthique de la pratique. Ceci conduira, irrévocablement à un échec, par manque d'honnêteté intellectuelle.

Poser une bonne problématique est une forme d'engagement qui consiste à se positionner comme responsable et comme "penseur éclairé". Et c'est ce qu'on attend d'une posture d'enseignant au sein d'un domaine en constante évolution.

D. Proposer une séquence pédagogique

L'organisation de la séquence pédagogique est une réponse au "comment" de la problématique. C'est au candidat de déterminer le cadre d'application de celle-ci : niveau de classe concerné, objectifs et pré-requis, nombre de séquences, périodes de l'année, partenariat éventuel et transversalité disciplinaire.

D'autre part, le nouveau programme STD2A expose clairement la volonté de préparer aussi bien aux formations des métiers d'art qu'à celles du design. C'est pourquoi il faut s'y référer pour comprendre son architecture. Ce référentiel met l'accent sur des éléments essentiels : la transversalité pour une culture vivifiée, une recherche permanente de l'innovation et la maîtrise progressive des méthodes de travail (BO spécial n°3 du 17 mars 2011). La pédagogie de projet est une manière de vivifier l'enseignement pour éveiller l'intérêt des élèves ou des étudiants à apprendre. Ceci demande une grande capacité de renouvellement de la part de l'enseignant, pour ne pas scléroser les sujets d'étude. C'est pourquoi toute problématique peut avoir des réponses larges.

Prenons par exemple la question de la forme d'un objet, sur le plan de sa conception et sa réalisation. Plusieurs modes opératoires sont possibles, en fonction du niveau de classe auquel on s'adresse :

- « L'outil crée la forme » (le rationalisme français du XIXe) ;
- « La forme suit la fonction » (Louis SULLIVAN et le fonctionnalisme du XXe) ;
- « La forme est une plateforme » (Matali CRASSET en 2006, traduisant la complexité du réseau dans nos modes du traitement de l'information et de la communication).

Ces aphorismes sont autant de postulats de départ pour amorcer une conception et sa réalisation, par le geste, la technique et l'outil, par l'usage et la cible, ou par une approche systémique (qui intègre une pluralité de notions). Même si ces exemples sont des marqueurs culturels d'époques, ils ne sont pas pour autant obsolètes dans la pratique d'enseignement en atelier ou en arts appliqués. Ainsi, on conviendra que la posture de Matali CRASSET, demande plus de maturité de la part de l'étudiant, en raison de son ouverture à la complexité, comparée à celle du rationalisme du XIXème siècle. L'une offrira un champ d'apprentissage opportun dans le cadre d'un projet en DMA, l'autre sera plus accessible pour un apprentissage des outils et des techniques en début de cursus. Enfin, un large domaine de réflexions peut porter, aussi, sur les liens transversaux entre l'atelier et les autres disciplines et sur la manière de les rendre actifs. Ceci est particulièrement développé dans le nouveau référentiel STD2A.

E. L'altérité de la communication

Le dossier de recherche ou "mémoire" est à envisager sous la forme d'un objet de communication, autant sur le plan de sa fonctionnalité (communiquer) que de son apparence (équilibre et visibilité). Ici, le dossier, envisagé en tant "qu'objet d'étude", est à considérer comme un premier outil pédagogique. Le rédactionnel du dossier n'est pas à envisager comme un mémoire universitaire. Par son épuration, son style rédactionnel sobre, ses objectifs annoncés vis-à-vis de la discipline, il prendra plutôt la forme d'une démonstration didactique qui ne conçoit plus le thème d'étude comme unique centre d'intérêt, mais réserve d'ores et déjà une place au lecteur. Cette altérité dans la communication préfigure la nécessaire empathie qui progressivement sera celle qui liera le professeur à l'élève.

Le dossier est l'un des supports matériels sur lequel s'appuie le candidat. Il a en outre à sa disposition des moyens techniques susceptibles de lui permettre de faire la preuve de son aptitude à communiquer et à dialoguer avec le jury : notes et croquis élaborés lors de la préparation, salle équipée d'un tableau blanc, installations informatiques et vidéoprojecteur, espace et mobilier... Ces outils sont autant de supports pouvant participer à l'animation de l'entretien qui, dans le cas échéant (et c'est souhaitable) peut préfigurer de la capacité du candidat à s'adresser à un auditoire de manière organisée et claire, comme il le ferait devant une classe. C'est là encore un indice de son engagement et de sa réflexion sur la place qu'il réserve à la prise en compte de l'autre. L'altérité devient alors l'un des enjeux majeurs de la réflexion lors de cette épreuve singulière.

F. Convaincre à l'oral

Savoir poser sa voix, rythmer ses propos, prendre le temps de la pause, prendre le temps de l'écoute, savoir revenir sur un point peu explicite, entrer en confiance avec ses interlocuteurs, sont autant de qualités qui montrent les aptitudes à gérer un dispositif de groupe et à prendre en compte la totalité des membres de celui-ci. L'oral du candidat permet en outre d'apprécier des qualités que lui-même, par la suite, en tant que formateur, tentera de déceler et de développer auprès de ses étudiants : sérieux de la préparation, lisibilité méthodologique, clarté des idées énoncées, articulation de la pensée, rigueur et fluidité rhétorique, hiérarchisation des éléments de la démonstration, capacité à construire ou à reconstruire celle-ci en fonction des circonstances, réactivité et pourquoi pas, capacité au renoncement.

Bilan global de l'épreuve pour l'option Métiers d'art

Très peu de candidats se sont présentés en métiers d'art. Seulement 3 candidats ont passés les épreuves d'admission en Métiers d'Art pour cette session. Pour l'instant l'écart entre les inscrits au concours et ceux qui se présentent aux épreuves d'admissibilité, puis d'admission est important. Nous analysons, actuellement, cette déperdition d'entrée de jeu de la manière suivante :

- l'absence de structures préparant à ce concours, ce qui représente pour les candidats, un réel parcours du combattant, pour comprendre comment ils doivent s'y préparer.
- la crainte (justifiée ou à tort), pour certains contractuels déjà en poste de longue date dans les ateliers en métiers d'art, de faire l'objet d'une mutation après concours.
- le manque d'informations décryptées sur les attendus de ce concours en métiers d'art.

Les points forts de la session 2012

Parmi les trois candidats auditionnés, deux d'entre eux ont fait un parcours sans faute sur cette épreuve de dossier.

- Les sujets d'étude étaient très étayés et enracinés dans l'actualité de la formation des métiers d'art qu'ils soutenaient. Les enquêtes étaient pertinentes et les diagnostics qu'ils faisaient sur l'enseignement de leur pratique étaient porteurs de nouvelles pédagogies.
- L'élaboration du mémoire était bien construite ; claire, tant dans son articulation didactique, que dans sa présentation, faisant preuve d'une maîtrise de la mise en page. La colonne vertébrale de ces mémoires était tendue par une rénovation et un questionnement des pratiques d'enseignement en DMA, très bien mis en regard de leur expérience professionnelle. Ce qui permet dans cet équilibre de juger des compétences "métier" et "pédagogie".
- L'oral de présentation, n'était pas une longue litanie, répétant à la lettre le mémoire (déjà lu par le jury), mais une approche hiérarchisée des points forts de celui-ci. Cette mise en exergue permettant un oral plus synthétique et engagé. Ceci a permis lors de l'échange avec les candidats de pouvoir aller plus loin dans la réflexion.

Les points faibles de la session 2012

- Un candidat n'a pas clairement joué le jeu de l'option Métiers d'art. Son dossier, présentant un travail inscrit dans le design de communication, ne s'est emparé à aucun moment du transfert de ce domaine vers les ateliers métiers d'art relevant du graphisme ; que ce soit la gravure, l'illustration ou la typographie... Enfin, la démonstration dans le domaine choisi s'étant avérées peu convaincantes, par manque de connaissances contemporaines des pratiques actuelles en design de communication, le dossier n'a pu passer la barre de l'admission.
- Concernant l'oral, il est fortement déconseillé aux candidats d'utiliser la majeure partie du temps qui leur est imparti pour présenter leurs expériences professionnelles, sans qu'il soit question de pédagogie, si ce n'est à 5 mn de la fin. Comme cela a été mentionné plus haut, cette épreuve n'est pas une mise en vitrine d'un actif professionnel aussi valable soit-il.

Conclusion pour l'option Métiers d'art

La session 2012 de l'épreuve sur "dossier" se définit par un sursaut qualitatif et une baisse quantitative. De manière à étoffer les rangs des futurs certifiés, nous encourageons les futurs candidats à se préparer aux épreuves en relisant en lecture croisée les recommandations des rapports de jurys de l'option design et de ceux des sessions précédentes, ainsi que ceux de l'agrégation, afin d'y trouver en substance les réponses aux questions légitimes qu'ils se posent sur leur futur métier d'enseignant.

Même si les attentes des concours évoluent, tout comme évolue le design et les métiers d'art, les recommandations y sont toujours d'actualité. On y trouve des définitions et des éléments de terminologie, des conseils méthodologiques, des situations exemplaires et comparables et l'on ne peut que rappeler aux futurs postulants l'intérêt de s'y référer.

III. Remarques et conseils du jury pour la seconde partie de l'épreuve sur dossier

Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable ».
Notation sur 6 points.

Nature et déroulement de l'épreuve

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 : « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006 ;

Temps d'échange avec le jury (5 minutes) ; nouvelle question, n'ayant pas trait directement au domaine du cas pratique, suivie d'un échange avec le jury (5 minutes).

Le candidat dispose de documents en rapport avec l'étude de cas et d'un accès à internet lors de la préparation.

Questions traitées

Les études de cas, à la session 2011, étaient essentiellement centrées sur :

- l'organisation de voyages ou de sorties scolaires ;
- la gestion de situations de crise au sein de la classe ;
- la gestion de situations de crise individuelles (démotivation, addictions, déscolarisation, etc.) ;
- la gestion de situations liées à la vie scolaire (élection des délégués) ;
- la mise en place de projets pédagogiques innovants.

Les sujets de la session 2012 furent consacrés plus particulièrement à l'étude des thèmes suivant :

- la citoyenneté en établissement,
- l'accueil du handicap,
- la mise en œuvre des réformes,
- les partenariats extérieurs,
- les sanctions disciplinaires,
- l'action culturelle,
- les TICE.

Au cours des entretiens avec les candidats, ont également été abordés les points suivants :

- les conseils d'administration et conseils de classe : composition et attributions ;
- le professeur principal : rôle et attributions ;
- les délégués de classe : rôle et attributions ;
- le règlement intérieur.

Evaluation

Cette épreuve est nouvelle aux concours depuis la session 2011.

Les notes attribuées révèlent à la fois une préparation sérieuse par la plupart des candidats, leur capacité à s'approprier les ressources documentaires qui leur étaient fournies, à effectuer des recherches sur l'internet et, le cas échéant, à mettre à profit leur expérience professionnelle.

Le jury a valorisé à parts égales la capacité des candidats à dégager une problématique, la pertinence de la réponse proposée, la clarté de l'exposé ainsi que la qualité de la langue employée.

Il a été sensible aux réponses précises sincères, généreuses et réalistes.

Il a en revanche sanctionné les formulations confuses, les réponses convenues mettant en évidence un manque de réflexion personnelle sur le rôle et la place du professeur au sein de l'institution et leur capacité à s'y investir.

Même si le jury n'attend pas du candidat un corpus de connaissances encyclopédiques il a parfois été surpris par la méconnaissance de certains sur les attributions des divers conseils et commissions autour desquels s'organise la vie de l'établissement, voire sur l'existence et le rôle des divers membres de la communauté éducative.

Le jury conseille aux futurs candidats encore universitaires de mettre à profit leur stage en établissement scolaire pour enrichir leurs connaissances théoriques par l'observation de la réalité quotidienne afin de mieux appréhender certaines problématiques dont la réponse doit prendre appui sur du concret.

Les candidats déjà en poste – parfois depuis plusieurs années – ne peuvent pas faire l'économie de la démarche inverse.

Le jury insiste sur l'exemplarité dont doit faire preuve le candidat – futur professeur – dans la correction syntaxique et la précision lexicale de l'expression orale.

Données statistiques sommaires

- vingt-neuf candidats se sont présentés à l'épreuve ;
- moyenne générale des notes obtenues : 3,6 /6 points ;
- 72,5 % des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 3 /6 ;
- 31 % des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 5 /6.

Résultats de l'épreuve sur dossier pour les deux options du concours

Les notes obtenues par les candidats à l'épreuve sur dossier vont de 03/20 à 20/20 pour l'ensemble du CAPET externe et du CAFEP-CAPET option Design et option Métiers d'art.

Le principal point d'achoppement relevé par les membres du jury est lié à la difficulté d'articuler pratique personnelle et pratique pédagogique, ce qui touche au cœur même de l'épreuve sur dossier.

Il est cependant à noter que 6 candidats avaient bien préparé cette épreuve et l'ont brillamment réussie.

note /20	$0 \geq n < 4$	$4 \geq n < 8$	$8 \geq n < 12$	$12 \geq n < 16$	$16 \geq n \leq 20$	effectif total	moyenne présents	moyenne admis
effectif	4	8	9	2	6	29	09,89	13,46

ANNEXES

ANNEXE 1

Extrait de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Définition de la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Connaissances :

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

Capacités :

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

Attitudes :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

- à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- à respecter les élèves et leurs parents ;
- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

ANNEXE 2

Spécialités métiers offertes aux concours et formations correspondantes

Concours	Spécialités d'inscription / DMA correspondant
CAPET Externe et CAFEP-CAPET section arts appliqués option Métiers d'art	Arts du bijou et du joyau
	Arts de la céramique artisanale
	Arts de la marionnette
	Arts du cirque
	Arts du décor architectural-décor du mur
	Arts du décor architectural-matériaux de synthèse
	Arts du décor architectural-métal
	Arts du décor architectural-traitement plastique de la transparence
	Arts du décor architectural-verre & du cristal
	Arts graphiques-gravure
	Arts graphiques-illustration
	Arts graphiques-reliure, dorure
	Arts graphiques-typographie
	Arts textiles
	Cinéma d'animation
	Costumier-réalisateur
	Habitat-décor et mobiliers, décors et traitement de surface
	Habitat-décor et mobiliers, ébénisterie
	Habitat-décor et mobiliers, marqueterie
	Habitat-décor et mobiliers, menuiserie en sièges
	Habitat-décor et mobiliers, sculpture
	Habitat-décor et mobiliers, tapisserie et décoration
	Habitat-ornements et objets, ciselure
	Habitat-ornements et objets, gravure en modelé
	Habitat-ornements et objets, gravure ornementale
	Habitat-ornements et objets, monture en bronze
	Habitat-ornements et objets, tournage d'art
	Habitat-restauration de mobiliers
	Horlogerie
	Lutherie
Régie du spectacle-lumière	
Régie du spectacle-son	